

Janpier Dutrieux

**Pourquoi aurons-nous besoin
de dividendes nationaux
et comment le crédit social
les financera**



Janpier Dutrieux

**Pourquoi aurons-nous besoin
de dividendes nationaux
et comment le crédit social
les financera**

En guise de présentation

Depuis la première décennie de ce siècle, le revenu de base a le vent en poupe. La crise financière de 2008, la persistance du chômage de masse depuis les années 1970, l'augmentation de la pauvreté chez les populations actives, la stagnation de la croissance économique, ont favorisé la diffusion de cette vieille idée dans le public. Quels que soient le nom et la dimension sociale et économique que l'on lui donne, ce revenu de base n'est plus une utopie.

J'ai pensé, dans ce petit livre, présenter un résumé des raisons qui m'amènent à penser que nous aurons besoin de dividendes nationaux pour assurer notre avenir commun. Ce dividende national est un revenu de base inconditionnel, mais il n'est pas que cela. C'est le canal privilégié de transmission d'une nouvelle politique monétaire de crédit social, autour d'une monnaie intégrale et souveraine. C'est aussi l'instrument d'une nouvelle répartition des revenus adaptée à l'évolution de notre société.

Je suis en effet convaincu que le modèle qu'avait présenté Clifford Hugh Douglas il y a plus d'un siècle, popularisé par Louis Even auprès du public francophone, reste la seule approche d'un revenu de base qui peut profondément modifier et même corriger nos comportements économiques et sociaux. Il doit être reconsidéré à la lumière des apports contemporains des sciences humaines.

Il y a un long chemin à parcourir, mais la voie est inspirée. Pour fonder un nouveau pacte social, nous aurons besoin de dividendes nationaux et d'une politique de crédit social autour d'une monnaie intégrale et souveraine.

Une idée qui fait son chemin

Nous allons parler ici du dividende national. Qu'est-ce que c'est ? C'est un revenu de base. Mais il n'est pas qu'un revenu de base. C'est aussi un complément de pouvoir d'achat distribué à tous. Un revenu expansé. C'est aussi un modèle de distribution et de régénération monétaire.

L'un de ses objectifs est d'autoriser la diffusion de la production auprès de tous et d'en éviter l'accumulation par quelques-uns. Cette idée n'est pas nouvelle. Elle vient de très loin. Rappelons-en les sources

Un revenu distribué à tous

« Man hou, man hou » se demandaient les Hébreux quand ils découvrirent le pain de l'Éternel nous raconte l'Exode. Ce qui voulait dire qu'est-ce que c'est que cela ? « Man hou » nous a donné, en français, la manne. Belle histoire dont on peut tirer des leçons économiques :

« Quand cette rosée fut dissipée, il y avait à la surface du désert quelque chose de menu comme des grains, quelque chose de menu comme la gelée blanche sur la terre. Les enfants d'Israël regardèrent et ils se dirent l'un à l'autre : Qu'est-ce que cela ? Car ils ne savaient pas ce que c'était. Moïse leur dit : C'est le pain que l'Éternel vous donne pour nourriture. Voici ce que l'Éternel a ordonné : Que chacun de vous en ramasse ce qu'il faut pour sa nourriture, un omer par tête, suivant le nombre de vos personnes ; chacun en prendra pour ceux qui sont dans sa tente. Les Israélites firent ainsi ; et ils en ramassèrent les uns en plus, les autres moins. On mesurait ensuite avec l'omer ; celui qui avait ramassé plus n'avait rien de trop, et celui qui avait ramassé moins n'en manquait pas. Chacun ramassait ce qu'il fallait pour sa nourriture. Moïse leur dit : Que personne n'en laisse jusqu'au

matin. Ils n'écouterent pas Moïse, et il y eut des gens qui en laissèrent jusqu'au matin ; mais il s'y mit des vers, et cela devint infect. Moïse fut irrité contre ces gens. (Exode, 16, 14-20).

Le pain était partagé. Chacun avait droit à un omer par tête. Mais il ne fallait pas le stocker. Son épargne était inutile.

Une attribution des droits d'usage

C'est beaucoup plus tard qu'un système d'allocation fut mis en place à Speenhamland en Angleterre de 1795 à 1834.

Ce système assurait aux pauvres un complément de revenus, indexé sur le prix du blé et sur la taille de la famille. C'était une réaction au mouvement des enclosures qui s'était intensifié dans tout le pays. Ce très long processus d'appropriation des terres avait mis fin au mode de vie traditionnel des paysans en isolant les propriétés et en détruisant les prés communaux. Dépossédés de leur droit d'usage de vaine pâture, les paysans pauvres affluèrent vers les paroisses et les villes riches. On instaura alors, dans chaque paroisse, un complément de ressources. Il donna à chaque paysan un revenu minimum, mais il freina la mobilité des travailleurs. Quand ce système fut abrogé en 1775, les salaires baissèrent et la création d'un marché du travail nécessaire au capitalisme devint possible. On avait juste détruit la société traditionnelle et déraciné les hommes. Ce n'était qu'un début.

Thomas More qui avait critiqué ces enclosures et défendu le monde paysan écrira alors : « Vos moutons, que vous dites d'un naturel doux et d'un tempérament docile, dévorent pourtant les hommes ».

Un droit sur la propriété collective

En France, c'est en 1796 que Thomas Paine proposa, sous le Directoire, l'établissement d'une dotation attribuée à chaque adulte arrivant à l'âge de la majorité, et d'une pension annuelle uniforme attribuée à toute personne ayant atteint l'âge de cinquante ans. Cette dotation s'appuyait sur la mutualisation d'une taxe sur la

rente foncière. L'idée de Paine était que, chaque homme était copropriétaire de la terre, mais que celle-ci était accaparée par un petit nombre. Donc, chaque propriétaire était redevable à la communauté d'un loyer qu'il devait verser à l'Etat, avec charge à lui de le redistribuer sous la forme d'une allocation annuelle à tous.

Un pouvoir d'achat additionnel

C'est après la Première Guerre mondiale que Clifford Hugh Douglas proposa la distribution à tous de dividendes nationaux. A l'époque, la protection sociale était inexistante. Le financement de la Grande Guerre avait jeté à bas l'étalon-or. Douglas demandait que les familles soient créditées d'un pouvoir d'achat additionnel, financé par des crédits nouveaux, sans intérêt. Ces dividendes avaient pour fonction d'ajuster le volume des moyens de paiement à celui de la production. Ces nouveaux crédits ne devaient donc pas provenir d'épargnes, mais de nouvelles émissions monétaires se rapportant à une nouvelle production ; et ils devaient être annulés après avoir circulé dans l'économie et éteint la production. Selon Douglas, la distribution du pouvoir d'achat allait progressivement dépendre de moins en moins de l'emploi, mais avec la productivité, permettre aux dividendes de remplacer progressivement les salaires. Son approche fut saluée par Keynes. Mais ce sont les idées de ce dernier qui séduisirent le monde après la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi que les Etats-Unis qui sortaient de la crise de 1929 passèrent à côté de la proposition de loi Goldsborough, en 1932, dont l'objectif était de rendre au Congrès son pouvoir d'émission monétaire et de fournir un revenu suffisant à la population pour lui permettre de consommer la production selon la pleine capacité du commerce et de l'industrie du pays. Malgré le soutien d'Irving Fisher, l'idée fut abandonnée.

Une monnaie de consommation

Jacques Duboin développa en France des idées similaires dans les

années 1930 en imaginant une économie distributive post-salariale qui utiliserait la technique et la machine de façon optimale. Dans son modèle d'économie distributive, la monnaie ne doit être utilisée que pour servir la consommation. Elle ne circule qu'une fois, elle n'est pas thésaurisable et ne rapporte pas d'intérêt. Elle est gagée sur la valeur de la production. Elle est annulée après avoir donné lieu à une consommation. Elle doit permettre « la grande relève des hommes par la machine ».

C'est aussi à la même époque qu'Alexandre Marc présenta le minimum social garanti (MSG). Il proposa la mise en circulation de deux monnaies, l'une fondante (qui perdait périodiquement un peu de sa valeur comme l'avait imaginé Silvio Gesell) et l'autre non. Cette monnaie fondante décourageait la thésaurisation, mais encourageait la consommation. C'est dans cette monnaie que le minimum social garanti devait être distribué au public. Il devait être financé par la Banque centrale.

Une remise en cause de la sécurité sociale

Puis vint dans la France de l'après-guerre, au début des Trente glorieuses, un mouvement de révolte contre les agents du fisc et la taxation abusive qui frappait les petits commerçants, les artisans, et les petites entreprises. C'est ainsi qu'à la fin des années 1950, une proposition de réforme fiscale, présentée à l'Assemblée nationale par M. Parrot, demanda la création d'une allocation nationale unique et égalitaire pour tous les Français. L'exposé des motifs de cette proposition de loi constatait tout d'abord que la Sécurité sociale, alors récemment instaurée, n'avait pas résolu le problème social, mais produisait une seconde fiscalité plus pesante et aveugle que la fiscalité classique. Ainsi, soulignait déjà ce texte, un agent qui pour de multiples raisons n'avait pas pu travailler un minimum de temps n'y avait pas droit. C'est pourquoi les auteurs demandaient l'institution d'une allocation nationale. Cette allocation, financée par l'expansion monétaire et l'impôt sur l'énergie, aurait permis de verser, à chaque personne, quels que soient son âge, sa position

sociale, un revenu égal pour tous. Son montant devait correspondre, au moins, au minimum vital. Il devait remplacer « progressivement toutes les allocations, prestations, aides, subventions que distribue maintenant l'Etat, à tort et à travers, d'une manière trop arbitraire et trop inégale. »

Pour les auteurs de cette proposition, il s'agissait de la première manifestation d'une véritable solidarité nationale qui aurait permis d'équilibrer la production à la consommation, d'éviter la mévente et d'éliminer la crainte du manque de ressources de la majorité des travailleurs, des malades et des isolés. Ils présentaient ce système distributif comme supérieur à tout autre puisqu'il tendait à un nivellement au plus haut niveau. Il est indéniable, notaient-ils, « qu'il favorise plus les pauvres que les riches (n'en déplaise à ceux qui recherchent l'égalité). Pour les premiers, c'est un accroissement providentiel du pouvoir d'achat alors que pour les seconds, il est insignifiant. » L'avantage de cette allocation nationale était également d'apporter, sans enquête et sans contrôle, «continuellement un élément de justice sociale, sans supprimer le profit, la liberté et la propriété ». C'était « une mesure de stricte justice dont on ne conçoit pas l'absence dans toute société civilisée. En effet, dans la moindre tribu de primitifs, chacun est assuré du minimum nécessaire. Notre société en se « civilisant » est devenue progressivement inhumaine puisque, à l'inverse, elle ne donne plus cette assurance à chacun ».

Puis les trente Glorieuses, construites sur une expansion industrielle qui s'appuyait sur un coût énergétique très bas, nous ont, pendant plusieurs décennies, fait croire à la possibilité d'une croissance économique sans limites qui permettrait à chacun de nous de trouver un emploi à vie. Mais les crises pétrolières de 1973 et 1979 nous ramenèrent à la réalité. Le discours changea avec notre regard. On passa du clochard philosophe du film « Archimède» (1951) au cadre licencié devenu sans domicile fixe résigné dans « Une époque formidable » (1991).

Et ce fut la fin des Trente glorieuses

Avec la fin des Trente glorieuses, on commença à parler de chômage de masse. C'est à cette époque qu'Henri Guiton et Yoland Bresson proposèrent l'idée d'une allocation universelle bientôt appelée revenu d'existence. L'idée de Bresson reposait sur la constatation que chaque revenu comporte une part relative au temps. Bresson en conclut que cette valeur temps était également « la mesure du revenu minimum à partir duquel l'individu est économiquement intégré. » Il en déduisit qu'il fallait, pour le valoriser, « que la collectivité, par le biais de l'Etat, alloue périodiquement à tout citoyen, sans autres considérations que celle de son existence, l'équivalent monétaire de la valeur temps. » En conséquence, sa valeur ne se discutait pas. En revanche, elle différait d'un pays à l'autre, d'une époque à l'autre. Ce revenu d'existence n'avait pas comme objectif principal de vaincre la pauvreté, mais pouvait permettre l'élimination de l'extrême pauvreté.

Selon Bresson, de nombreuses personnes perçoivent déjà l'équivalence de ce revenu d'existence qui est dans de nombreux revenus : revenus du travail, revenu du capital ou revenus de transfert. On peut ainsi constater qu'environ 90 % de la population totale disposent de ce revenu incorporé pour 70 % d'entre eux dans leur revenu d'activité et 20 % dans leur revenu de transfert (allocations familiales, chômage, pensions de retraite).

Mais de nombreux publics (environ 10 %) en sont encore exclus. Le problème de son financement se pose en conséquence uniquement pour ces populations. La manne financière à trouver serait donc limitée. Bresson avait suggéré que l'Etat émette un emprunt à très faibles taux auprès des banques commerciales. Il s'agissait là de contourner l'interdiction donnée aux Etats de se financer

directement auprès de la Banque centrale par les lois européennes (1992 et suite). Selon lui, les banques auraient accordé ce reliquat de financement des revenus d'existence puisqu'ils seraient revenus dans leurs caisses sous forme de dépôts.

Avec Philippe Van Parijs, promoteur de l'allocation universelle, et de quelques autres, Yoland Bresson fut, en 1986, à l'origine du BIEN (Basic income european network), association militante de sensibilisation autour d'un revenu de base inconditionnel, qui se fit connaître tout d'abord en Europe, puis au niveau international.

André Gorz, longtemps hostile à cette idée d'un revenu de base alla cependant bien plus loin. Il considérait d'ailleurs qu'un « revenu suffisant garanti à tous ne pourra rester longtemps un revenu de transfert. On ne voit pas sur quels revenus primaires il sera prélevé quand le volume du travail immédiat ne cesse de se contracter et que sa part dans le PIB ne cesse de diminuer. Vouloir la prélever sur les revenus du capital et de la fortune est un contresens quand le travail et les revenus du travail régressent, les revenus du capital ne peuvent augmenter, comme ils l'ont fait dans les années récentes, que grâce au gonflement d'une bulle spéculative à l'implosion de laquelle on assiste actuellement. (...) Bref, au bout du compte, un revenu de base suffisant garanti à tous ne pourra être servi que comme revenu primaire par émission d'une monnaie de consommation. »

Quelle que soit l'idée que l'on s'en fait, le revenu de base continue à être présenté et expérimenté dans plusieurs régions du monde.

Depuis 1982, toute personne vivante dans l'Etat d'Alaska (Etats-Unis) depuis six mois reçoit un dividende de l'Alaska permanent fund, financé par les revenus issus de l'exploitation des ressources pétrolières.

Au Brésil, depuis 2004, la « Bolsa familia » (bourse familiale contre la pauvreté) évolue progressivement vers un revenu de base inconditionnel.

En France, Christine Boutin présenta en 2006 une proposition de loi (n° 3378) visant à créer un dividende universel (DU) inspiré du revenu d'existence, de 330 euros par mois, de façon à ce qu'il soit tout juste suffisant pour survivre et pour que ses bénéficiaires soient toujours incités à travailler pour augmenter leurs revenus. Elle suggérait de financer « les charges qui pourraient résulter de cette loi par un relèvement des droits sur les tabacs ».

Depuis la première décennie de ce siècle, notamment après la crise financière, puis économique et enfin sociale de 2008, plusieurs autres conceptions de ce revenu de base ont été présentées.

En Finlande, ce revenu de base était estimé à 1000 euros par mois en 2015 par le Premier ministre Juha Sipilä. Soulignons cependant que la Finlande avait alors un PIB par habitant supérieur à celui de l'Allemagne et de la France, une population de seulement 5,4 millions d'habitants pour un taux de chômage dépassant alors les 10 % de la population active.

En Allemagne, Gotz Werner proposa un revenu de base équivalent à 1500 euros financé par une TVA à 48 %, après la suppression de tous les autres impôts et cotisations sociales.

En Suisse, l'idée d'un revenu de base se fonde sur un même projet de réforme du système fiscal privilégiant un impôt sur la consommation. Cette mesure augmenterait ainsi l'assiette des recettes fiscales et réduirait le risque de fraude fiscale.

En 2014, une demande d'étude sur le revenu de base fut portée à la Commission européenne par l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE). Toutefois, son président Marc de Basquiat fait reposer le financement du revenu de base sur un relèvement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. D'autres auteurs s'inspirent de la flat-tax, (impôt direct à taux unique) appliqué dans les pays d'Europe de l'Est

Un rapport remis au ministre du Travail en janvier 2016 « *Travail Emploi numérique Les nouvelles trajectoires* » propose d'expérimenter le revenu de base pour dépasser le RSA.

Ainsi, de plus en plus de personnalités politiques, d'horizon et de sensibilités divers, commencent à en envisager de nouveau l'augure. Citons Dominique de Villepin, Arnaud Montebourg, Eric Woeth....

Cependant, les conceptions de ce revenu de base sont très différentes d'une époque à l'autre, d'un pays à l'autre ou d'un auteur à l'autre. Certaines sont plus proches de l'impôt négatif (allocation dégressive attribuée aux contribuables dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil) que Milton Friedman forgea en 1968, que de l'idée qu'en avait Thomas Paine en 1792.

Le dividende national que nous présentons ici peut se définir en revanche comme l'instrument d'une nouvelle répartition des revenus. Sa distribution s'appuie sur une réforme monétaire démocratique et l'émission d'une monnaie intégrale et souveraine de crédit social.

Expliquons tout d'abord les raisons qui fondent l'avenir de cette idée.

Le mythe du plein emploi

Peut-on encore croire au plein emploi ?

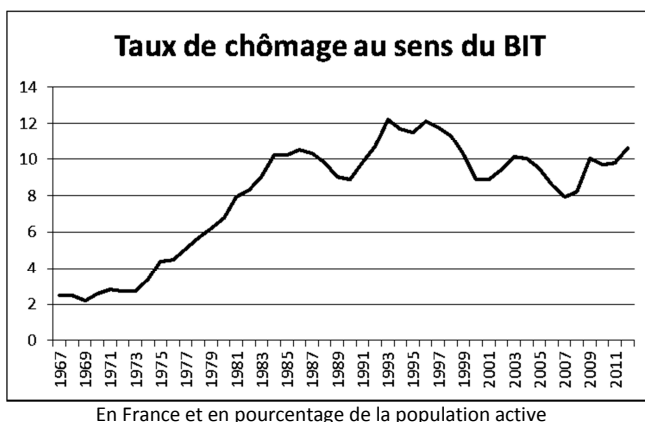
Le plein emploi est défini comme l'état de la population active occupée d'un pays au maximum de ses possibilités ou ayant la faculté de trouver un emploi.

La population active d'un pays est définie comme l'ensemble des personnes en âge d'être occupées dans les branches de production ou d'être disponibles sur le marché du travail. Les demandeurs d'emploi appartiennent à la population active inoccupée, à la différence des étudiants et des retraités qui appartiennent à la population inactive.

Reste à définir l'âge d'être occupé dans les branches de production, l'âge de mise à la retraite, la durée d'occupation des personnes (temps de travail hebdomadaire ou annuel) pour être en mesure d'établir des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Car entre des pays où l'on commence à travailler avant l'âge pubère et jusqu'à la mort, et des époques où l'activité s'alignait sur le rythme des saisons, de nombreuses versions peuvent être soutenues.

Limitons notre vision à notre époque. Si le plein emploi suppose la faculté d'obtenir un emploi quasi continu pour 95 % de la population âgée de 20 ans à 60 ans, il n'existe plus depuis les années 1970 qui marquèrent la fin des Trente glorieuses. Années de croissance économique portées par un coût de l'énergie très peu élevé qui permit d'intensifier l'industrialisation des pays développés et de soutenir la consommation de masse.

Au sens du Bureau international du travail (BIT) le plein emploi (compris comme occupant 95 % de la population active) n'existe plus depuis cette date. Ne rêvons pas. L'époque a changé.



Continuons aussi par un autre constat. Le salariat est derrière nous. On constate aujourd’hui que les structures de travail se sont modifiées très intensément depuis ces dernières décennies :

Dans les dernières décennies du XX^e siècle, la productivité que la concurrence internationale exigea des trois secteurs d’activité économique (agriculture, industrie et services) leur fit perdre davantage d’emplois qu’elle n’en créa. On a récemment souligné qu’« entre 1980 et 2007, 29 % des destructions d’emploi dans l’industrialisation sont dues à l’augmentation des gains de productivité (et donc en large partie aux évolutions technologiques). Entre 2000 et 2007, cette part s’élève à 65 % . »

Puis l’automatisation et les nouvelles techniques de l’information et de la communication ont profondément changé les structures de l’emploi. Ici, elles ont automatisé les tâches, ailleurs elles ont détruit les normes salariales. Selon une étude menée par des chercheurs pour les Etats-Unis sur un horizon de 20 ans (Rapport Andrieux 2016), 47 % des emplois ont une probabilité forte d’être automatisés, 19 % une probabilité moyenne et 33 % une probabilité faible. »

Création et destruction d'emplois

Les économistes ont cru pendant longtemps que la croissance économique pouvait détruire des emplois quand elle était soutenue par une forte productivité des secteurs. Certains évoquaient pourtant une destruction créatrice (avec Schumpeter) en regardant les emplois du secteur primaire (agriculture) se déverser vers le secteur secondaire (industrie). La productivité fut grande dans l'industrie et les emplois se déversèrent sur le secteur tertiaire des services. (Pour faciliter la chose, on a moqué le cul terreux, plus tard le col bleu. Même propagande publicitaire pour changer un mental !) Depuis les années 1980, plus de 75 % des emplois appartiennent au secteur tertiaire. Mais seuls 10 % d'entre eux dégagent une productivité supérieure à celle que dégagait l'industrie aidée par une énergie abondante et bon marché. Les autres, souvent des emplois à la personne, n'ont aucune productivité interne. Leur potentielle productivité dépend de l'augmentation de la demande. S'ils passent d'un client par jour à dix clients, leur productivité explose. C'est la demande qui la porte. Mais encore faut-il qu'elle soit solvable.

Faut-il alors dissocier les revenus et le travail ?

Depuis la fin des Trente glorieuses et la présence d'un chômage de masse différent des situations historiques de sous emploi, on a assisté à la montée en puissance d'emplois atypiques (CDD, temps partiel souvent non choisi) qui ont engendré de nombreux déséquilibres sur le marché du travail, un accroissement du taux de pauvreté, et une augmentation des inégalités de revenus.

On cherche depuis à favoriser de nouvelles formes d'emploi, avec le statut d'autoentrepreneur, le développement des techniques de numérisation et de l'ubérisation des services pour atténuer la décroissance des emplois. Mais on sait que les valeurs qui seront

créées ne seront plus équitablement réparties, mais seront accaparées par quelques-uns. La demande collective ne sera plus solvable.

Faut-il alors dissocier le revenu et le travail pour garantir à tous un revenu permanent pour un emploi discontinu, riche ou pauvre en productivité, mais cependant socialement utile ? Il le faut. Les raisons ne manquent pas.

Parce que le temps de travail diminue

L'accroissement de la productivité a permis depuis plus d'un siècle une réduction sensible du temps occupé à la production. Il occupait 42 % d'une vie éveillée en 1900 pour 14 % en 1960. Depuis, le nombre d'heures employées contre rémunération tout au long d'une vie ne cesse de se réduire. Mais on parle cependant de travailler le dimanche et d'augmenter l'âge de départ en retraite ! Pourtant la productivité croît et l'emploi décroît. La production moderne exige de moins en moins d'emplois. Globalement, le temps occupé à l'emploi total ne cesse de décroître.

La diminution du temps de travail en France

Jean Fourastié rappelait que vers 1800 la durée annuelle du travail par habitant était de 2500 heures dont 2000 étaient fournies par le travailleur lui-même et 500 par des bêtes de somme ou les premières machines. En 1980, cette durée atteignait 200.000 heures dont 1000 étaient offertes aux travailleurs eux-mêmes et 199.000 accomplies par les machines.

De la fin de la seconde guerre mondiale au début des années 2000, la durée annuelle de travail par personne a diminué de 25 %. En 1949, on travaillait environ 45 heures par semaine avec deux semaines de congés payés. Jusqu'en 1966, la durée effective du travail fluctua autour de 1950 heures par an. En 1956 fut instaurée la troisième semaine de congés payés. Entre 1967 et 1980, la durée annuelle effective du travail salarié baissa de 260 heures avec l'instauration de la quatrième semaine de congés payés en 1969 et de la baisse effective du temps de travail hebdomadaire qui s'aligna sur la durée légale de 40 heures. Entre 1980 et 1995, la cinquième semaine de congés payés instaurée en 1982 et l'abaissement à 39 heures de la durée hebdomadaire légale du travail réduisirent la

durée effective du travail annuel de 160 heures. Avec le développement du temps partiel choisi et contraint dans la dernière décennie du XX^e siècle, la durée du travail annuel perdit encore 50 heures. Enfin, dans les premières années du XXI^e siècle, cette durée effective, influencée par les lois de réduction collectives du travail, baissa de 1530 heures à 1450 heures par an.

Par ailleurs, individuellement, les heures employées à la production sur une année, multipliées par le nombre d'années actives, rapportées à la durée horaire moyenne d'une vie ne cessent également de décroître. La durée des études et des formations, des congés et du temps passé à la retraite ne cessent de croître alors qu'inversement le temps consacré à l'emploi décroît.

La diminution du temps de travail collectif

Le mouvement de réduction du temps occupé à l'emploi est quasi constant. L'histoire nous le rappelle.

A la fin du XX^e siècle, le 30 mars 1900, en France, l'Assemblée nationale votait une loi proposant de respecter la journée de 10 heures. Puis la journée fut ramenée à 8 heures en 1919. En 1998, la semaine de 35 heures fut instaurée, mais entre temps, la durée des congés payés augmenta. Alors que le temps annuel moyen du travail avoisinait les 3000 heures en 1900, il n'en dépassait qu'à peine la moitié en 1998. Un homme salarié de 20 ans avait, en 1946, la perspective de passer au travail un tiers de sa vie éveillée ; en 1975, un quart ; et aujourd'hui moins d'un cinquième. Ces mouvements sont profonds, se prolongent et induisent d'autres logiques de production et d'échange. On commence à parler de la fin du modèle salarial qui n'avait cessé de croître depuis le XIX^e siècle avec la première révolution industrielle.

On a aussi tenté, pour maintenir les hommes occupés à l'emploi, de le doter d'artifices sociaux ou lui permettre d'absorber toujours plus d'activités libres, effectuées traditionnellement dans des espaces domestiques ou sociaux sans contrepartie financière directe. Pour combattre la baisse tendancielle de l'emploi, la division du travail s'est étendue. Il a fallu augmenter l'espace consacré au marché. C'est la société du tout marché, de la mondialisation à tout prix que l'on cherche à imposer.

Paul Lafargue ne s'y était pas trompé qui écrivait déjà :

« Pour que la concurrence de l'homme et de la machine prît libre carrière, les prolétaires ont aboli les sages lois qui limitaient le travail des artisans des antiques corporations ; ils ont supprimé les jours fériés. Sous l'Ancien Régime, les lois de l'Eglise garantissaient au travailleur 90 jours de repos (52 dimanches et 38 jours fériés) pendant lesquels il était strictement défendu de travailler. C'était le grand crime du catholicisme, la cause principale de l'irrégion de la bourgeoisie industrielle et commerçante. Sous la Révolution, dès qu'elle fut maîtresse, elle abolit les jours fériés et remplaça la semaine de sept jours par celle de dix. Elle affranchit les ouvriers du joug de l'Eglise pour mieux les soumettre au joug du travail.»

Parce que la productivité des emplois est contrastée

L'âge post-industriel est riche d'une multitude d'activités d'entreprises et de centres de production variées. Il en est résulté une grande disparité des taux de productivité, des taux salariaux et des offres d'emploi d'un secteur ou d'une branche à l'autre.

On doit rappeler que la productivité du travail ne repose pas uniquement sur la seule activité, mais également sur sa rationalité, sa qualification, la qualité et la quantité des équipements, l'utilisation du capital, le progrès technique ou l'ensemble de différents facteurs qualifiés de productivité globale des facteurs (PGF). On a dit de cette PGF qu'elle était « une manne qui tombe du ciel. »

Des écarts de productivité dans les secteurs

Ainsi, par rapport au salaire minimum horaire, il fallait 800 heures de travail en 1895 pour acquérir une bicyclette, alors que 28 heures suffisaient en 1982. En revanche, une journée d'hôpital coûtait 11,7 heures de travail en 1820, mais lui en coûtait 32 heures en 1982. On doit rappeler également qu'en 150 ans, le prix d'une coupe de cheveux pour hommes, en monnaie courante, est toujours égal à une heure de travail manœuvrier. De nombreux services n'ont pas de productivité interne.

Depuis les années 1980, ce sont pourtant eux qui produisent les trois quarts de la valeur ajoutée. La productivité de ce secteur s'est ainsi dégradée depuis la Seconde Guerre mondiale : « En 1949, la productivité horaire des services marchands (hors immobiliers) était le double de celle de l'industrie (...), mais à compter de 1975, le ralentissement des gains de productivité a été marqué pour les services et il s'est accentué à partir de 1990. » La productivité dans les services marchands était au début des années 2000 inférieure de 15 % à celle de l'industrie.

Il faut également tenir compte depuis 2010 du développement des emplois à la personne, de l'autoentrepreneuriat dont les taux de productivité ne peuvent augmenter, comme chez notre coiffeur, que si le nombre de clients augmente....et donc s'ils sont solvables.

Des conséquences sur les taux salariaux

En principe, on sait que les taux salariaux suivent les taux de productivité.

La productivité du secteur tertiaire, qui assure depuis la fin du XX^e siècle plus des deux tiers de l'emploi, influence ainsi la hiérarchie des taux salariaux. Mais la productivité des emplois de ce secteur n'est pas homogène. La dispersion des taux de productivité des emplois de service qu'il regroupe est plus large que celle observée dans les autres secteurs. Elle entraîne une grande inégalité des taux salariaux distribués. C'est cette hétérogénéité des taux de productivité qui influence le développement des écarts salariaux. La raison en est simple. A l'exception des services financiers et des services liés aux technologies de l'information et de la communication, le secteur tertiaire s'articule autour de micro, petites et moyennes entreprises et de services à la personne à faible productivité.

Parce qu'à travail égal il n'y a pas de salaire égal

On a ainsi observé que les écarts entre les revenus salariaux n'ont cessé de s'accroître depuis ces dernières décennies.

A la fin de la première décennie du siècle, l'écart minimum entre les 10 % des salariés à temps complet les plus rémunérés et les 10 % les moins rémunérés atteignait un rapport de 2,9/1 pour l'ensemble, de 3/1 pour les hommes et de 2,5/1 pour les femmes.

Cependant, si l'on considère également la différence de durée d'emploi, en France, ces écarts explosent, pour atteindre des rapports supérieurs à 10/1 entre les 25 % de salariés les plus rémunérés et le 25 % de salariés les moins rémunérés. On expliquait en 2009 ces écarts « pour 16 % par des disparités de salaire horaire et pour 84 % par des disparités de durée d'emploi dans l'année ». C'est principalement pour les salaires inférieurs au salaire médian (qui partage la population en deux parties égales) que les écarts s'expliquent par la différence de durée d'emploi évoluant d'un rapport de 1 à 3.

Selon l'entreprise et le contrat de travail

Cet élargissement de la dispersion des revenus du travail, avec à la base de la hiérarchie salariale de plus en plus de petits salaires et de travailleurs pauvres, et à son sommet de plus en plus de hauts revenus, qui concourt à vider les classes moyennes, est observable dans de nombreux pays depuis les dernières décennies du XX^e siècle.

Cependant, on sait que les salaires peuvent différer selon le type de contrat offert à l'employé, alors que les politiques salariales diffèrent en fonction des secteurs d'activité des entreprises, de leur taille, de leurs caractéristiques institutionnelles et de leur position sur le marché. En France, par exemple, le salaire annuel brut moyen à temps complet dans les plus petites entreprises s'élevait, en 2000,

à 19.000 euros contre 25.000 dans les entreprises de plus de 250 salariés, soit près de 30 % d'écart. C'est également dans les plus petites entreprises que l'emploi à temps partiel est le plus répandu. Les écarts salariaux, qui s'observent d'un secteur d'activité à l'autre, s'expliquent « essentiellement par des rendements différents du travail, dus à l'utilisation de technologies propres à chaque secteur, mais aussi sans doute par des caractéristiques institutionnelles et conjoncturelles qui peuvent différer d'un secteur à l'autre », souligne une étude de 2006 sur les salaires en France.

« Les écarts de revenu salarial d'un salarié à l'autre sont élevés : en 2009, le quart des personnes aux revenus salariaux les plus hauts perçoivent dix fois plus que le quart de celles qui ont les revenus salariaux les plus faibles. Les différences de durée d'emploi sur l'année expliquent 84 % de ces écarts. Le reste provient des différences de salaire horaire », souligne une autre étude.

Selon le secteur et la branche

Dans le secteur secondaire, l'industrie textile et l'habillement offrent des salaires moins élevés que les industries pharmaceutiques, la parfumerie, la production de combustibles et les carburants. Dans le secteur tertiaire, les salaires les moins généreux sont distribués dans le commerce de détail, les postes et télécommunications, l'hôtellerie restauration. Inversement, les activités financières bénéficient de salaires très larges.

L'explosion des hauts taux salariaux

En effet, alors que dans les 30 dernières années du XX^e siècle, la hiérarchie salariale, en France, était caractérisée par une grande stabilité, elle tend depuis à exploser en s'inscrivant à la suite des évolutions déjà observées dans d'autres pays, notamment anglo-saxons.

En France, il apparaît qu'après une période de grande stabilité de 1980 à la fin des années 1990, où le revenu moyen stagnait tandis

que les hauts revenus croissaient très faiblement, les hauts revenus se sont mis à croître très rapidement sur la période récente tandis que le revenu moyen continuait sur les mêmes rythmes tendanciels de faible augmentation.

On constate ainsi sur la période 1998-2005, que les 0,01 % des foyers les plus riches ont vu leur revenu réel croître de 92,6 % contre 4,6 % pour les 90 % des foyers les plus riches ». Parmi les revenus les plus élevés, souligne Camille Landais, « le plus frappant est l'importance de la croissance des rémunérations de quelques milliers de salariés (...) que l'on peut assimiler aux tops managers et aux banquiers et traders percevant les plus gros bonus et intéressements. Leur part dans les salaires totaux a presque augmenté de moitié (+ 44 % entre 1998 et 2005).»

Cette tendance à l'explosion des hauts salaires dans la plupart des pays post industrialisés ont reçu diverses explications. On a notamment évoqué les modes de fixation des hauts salaires avec l'attribution de primes et d'intéressement sur options d'achat d'actions, la mondialisation et les conséquences de l'ouverture des marchés et du mimétisme des comportements sociaux et financiers. Enfin, on explique, notamment aux Etats-Unis, cette explosion des hauts salaires, « avant tout comme une conséquence structurelle de l'accroissement de la capitalisation des entreprises. »

Autrement dit, les hauts salaires disposent d'une quasi-clause d'indexation de leurs revenus salariaux sur la valeur boursière de l'entreprise.

Parce que les écarts de revenus peuvent révolter

En France, il apparaît qu'après une période de grande stabilité de 1980 à la fin des années 1990, où le revenu moyen stagnait tandis que les hauts revenus croissaient très faiblement, les hauts revenus se sont mis à croître très rapidement sur la période récente tandis que le revenu médian augmentait beaucoup plus lentement.

Les inégalités après correction fiscale

En 2000, les 30 % les moins fortunés de la population française disposaient d'un niveau de vie 8 fois plus faible que le 1 % les plus nantis. Ils bénéficiaient de revenus inférieurs à 920 euros par mois et par unité de consommation, composés aux 2/3 par les allocations de chômage et les prestations sociales. En revanche, le 1 % (centile le plus élevé) des ménages ayant de plus hauts revenus disposait, après impôt, de 4090 euros par unité de consommation et par mois, composés pour plus d'un tiers par des revenus d'activité non salariée et du patrimoine. Cet accroissement des revenus des foyers les plus riches augmente le revenu moyen et l'écarte davantage du revenu médian.

Unité de consommation : Des unités de consommation (UC) sont attribuées aux ménages en fonction de leur composition. Selon l'échelle de l'OCDE, on attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres adultes du ménage de plus de 14 ans et plus et 0,3 UC en dessous. Cette répartition diffère selon l'échelle d'Oxford, avec respectivement 1 UC, 0,7 UC et 0,5 UC.

Revenu disponible des ménages : C'est l'ensemble des revenus d'activité, du patrimoine et des prestations sociales (revenus de transfert) après soustraction des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). C'est le revenu que le ménage peut dépenser.

Niveau de vie : C'est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Il est égal pour tous les individus du ménage.

Les inégalités selon les territoires

On peut également comparer les inégalités des revenus par territoire. Le tableau suivant sur « les revenus fiscaux par unité de consommation, selon la région » souligne ces écarts de revenus.

Les revenus fiscaux par unité de consommation selon la région en 2005 (en euros)				
	Revenu médian	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Rapport interdécile 9 ^e /1 ^{er}
Bretagne	16.119	7.461	29.980	4,0
Centre	16.475	6.952	30.653	4,4
Corse	14.439	4.222	30.507	7,2
Ile de France	19.402	5.954	42.758	7,2
Languedoc- Roussillon	14.621	4.387	29.811	6,8
Lorraine	15.588	5.977	29.671	5,0
Nord-Pas-de-Calais	14.166	4.680	28.502	6,1
Pays de Loire	15.830	7.303	29.345	4,0
Poitou-Charentes	15.331	6.559	29.339	4,5
Provence Côte d'Azur	16.023	4.897	33.053	6,7
France de Province	15.864	6.161	30.803	5,0
France métropolitaine	16	nc	nc	nc

Source : INSEE – DGI – Revenus fiscaux localisés des ménages

Nous avons retenu dans ce tableau les régions les plus significatives en termes d'écarts de revenus. On constatait ainsi, en 2005, que la dispersion des revenus fiscaux par unité de consommation s'étendait de 4.222 euros pour le 1^{er} décile en Corse à 42.758 euros pour le 9^e décile en Ile de France, avec un revenu fiscal médian de 16.000 euros en France métropolitaine. Les écarts interdéciles étaient également les plus élevés en Ile de France, avec un rapport de 7,2 pour 1 et les moins élevés en Bretagne et dans les Pays de Loire, avec un rapport de 4 pour 1. En Bretagne, les plus pauvres vivent avec 25 % des revenus des plus riches. Mais en Ile de France, ils ne disposent que de 13,8 % de leurs revenus.

Pour adoucir la distribution des rentes

La rente est universelle. Elle est générée par le décalage, l'écart, dans le temps, dans l'espace, dans l'information, entre deux situations. Elle est aussi bien produite par la loi de l'offre et de la demande que par des systèmes monopolistiques. Elle peut être durable ou temporaire. Elle se rencontre partout : rente différentielle, rente de monopole, de monopsonne, rente foncière, rente industrielle et commerciale, rente conjoncturelle, rente démographique.

La rente constitue un revenu non gagné, elle est illégitime. Elle distord toute la chaîne de distribution des autres revenus, du travail et du capital. Elle rend illusoire toute recherche de la justice sociale.

On peut citer ici :

La rente foncière : Henry George dénonça la rente foncière en ces termes : « Elle ne naît pas spontanément de la terre, elle n'est due à aucune chose faite par le propriétaire. Elle représente une valeur créée par toute la communauté. »

La rente de monopole : C'est le surcoût de la rentabilité de l'exclusivité par rapport à une situation théorique de concurrence pure et parfaite.

La rente du marché : Elle est issue des distorsions de la concurrence, des asymétries d'information ou de l'inégalité d'accès.

L'une des conséquences des rentes de marché est d'accroître les écarts de distribution des revenus, voire d'exclure un certain nombre d'agents de cette dernière. Les distorsions distributives qui en découlent sont atténuées par des politiques de transferts sociaux sous forme de revenus de redistribution (ou revenus de transfert). Ces dernières peuvent, à leur tour, générer des rentes de transferts sociaux.

La rente de transferts sociaux : La rente de transferts sociaux est versée quand les revenus perçus excèdent les droits obtenus par le bénéficiaire. On peut citer les avantages pécuniaires de certains locataires de logement public d'habitation à loyer modéré dont les revenus ou la composition du foyer ne justifient plus le maintien dans ce logement. Les politiques de transferts sociaux peuvent également inciter certains bénéficiaires à ne pas reprendre une activité rémunérée si celle-ci se traduit, avec une hausse de revenus imposables et la perte des transferts sociaux, à une baisse du revenu net disponible.

La rente salariale et ses dérivés : Elle peut s'agréger au salaire selon que l'on est employé dans tel ou tel secteur, dans telle ou telle branche professionnelle, sur tel ou tel territoire, dans telle ou telle entreprise, avec telle ou telle convention collective, selon que l'on est un homme ou une femme.

On peut assimiler à cet ensemble les rentes différentielles d'un territoire, d'un secteur ou d'une branche d'activités, qui dans un espace économique donné, vont être distribuées entre les agents qui y sont employés au détriment des autres agents.

En voici deux exemples.

Effets propres du secteur sur le salaire en 2002 (base 100)		
Secteur de l'établissement (base)	Hommes	Femmes
Industries agricoles et alimentaires	100	100
Pharmacie, parfumerie et entretien	117	121
Industrie automobile	102	111
Industrie textile	90	94
Eau, gaz, électricité	102	105
Activités financières	110	110
Hôtels, restaurants	91	89

Lecture: En 2002, toutes choses égales par ailleurs, un homme salarié des activités financières perçoit un salaire supérieur de 10 % à celui d'un homme salarié des industries agricoles et alimentaires.

Source : Comment expliquer les disparités salariales, Romain Aeberhart et Jules Pouget, Les salaires en France, INSEE 2006.

Effets propres de la taille de l'entreprise sur le salaire en 2002 (base 100)		
	Hommes	Femmes
10 à 19 salariés (référence)	100	100
20 à 49 salariés	100,5	101,1
50 à 99 salariés	100,5	101,3
100 à 199 salariés	101,1	103,5
250 à 499 salariés	103,3	107,
1000 à 1999 salariés	105,5	108,3
2000 à 4999 salariés	107,7	109,7
5000 salariés et plus	104,2	108,8

Lecture : En 2002, un homme travaillant dans une entreprise de plus de 5000 salariés perçoit un salaire supérieur de 4,2 % à celui qu'il toucherait s'il travaillait dans une entreprise de 10 à 19 salariés.

Source : Comment expliquer les disparités salariales, Romain Aeberhart et Jules Pouget, Les salaires en France, INSEE 2006.

En fait, comme le souligna Vilfredo Pareto, « Quand on a réussi à démontrer que la rente n'est pas utile, on est loin d'avoir résolu entièrement les problèmes pratiques dont elle est l'objet. Reste à savoir comment on peut l'annuler et s'il est possible de le faire, sans se heurter à des inconvénients plus grands que ceux que l'on veut éviter. La nationalisation paraît être un remède pire que le mal qu'elle veut guérir. »

C'est pourquoi nous ne chercherons pas à les éliminer. Car elles reparaitraient ailleurs, plus tard.

Cherchons, en revanche, à les atténuer en distribuant à tous un dividende national.

Pour valoriser le travail domestique et social

On sait qu'une large partie de l'activité humaine n'est ni quantifiée ni valorisée. Elle n'est pas mesurée en termes monétaires comme le sont les activités marchandes ou les activités publiques. Le coût des destructions que la croissance des activités économiques génère sur les environnements n'est pas non plus pris en compte.

Le PIB ne reflète que la division du travail monétisé

Un matin de printemps, vous décidez de tondre la pelouse de votre jardin. En vous voyant à l'oeuvre, votre voisin décide d'en faire autant. Le PIB n'augmente pas. Quinze jours plus tard, vous inversez les rôles, vous tondez la pelouse de votre voisin, et ce dernier tond la vôtre. Vous vous attribuez à chacun un salaire de 10 euros. Le PIB a augmenté.

La valorisation des seules activités marchandes (ou dont le prix est fixé par convention, comme les services de l'Etat) conduit à distribuer des rentes à une foule de parties prenantes au détriment de toutes les autres.

Il a fallu attendre les années 1970 pour qu'on avance l'idée que la production de services au sein des familles peut augmenter le bien-être économique. On est arrivé depuis à la conclusion que la contribution des femmes (qui effectuent environ les deux tiers des tâches domestiques) à cette production était nettement sous-estimée par les statistiques classiques. Les travaux, pionniers en la matière, de K.E. Walter aux Etats-Unis, d'Ann Chadeau et d'Annie Fouquet en France, ont confirmé et validé l'idée que la valorisation de la production non rémunérée, réduirait de façon significative la part attribuée à la production marchande et administrative dans les grands agrégats économiques.

Le développement de l'industrie a, on le sait, progressivement retiré aux familles la production de nombreux biens et de services. Division du travail oblige. On a ainsi fortifié le salariat et la dépendance financière des populations.

Mais les comptes nationaux répugnent toujours à considérer la production domestique en raison de l'extrême difficulté de faire une estimation économiquement significative de leur valeur. Sans doute par crainte des effets révolutionnaires que cela aurait sur la distribution des revenus. C'est l'une des raisons qui nous amène à proposer un dividende national en contrepartie de cette production.

Une activité pour compte propre

En effet, selon le Bureau international du travail (BIT), « les personnes économiquement actives sont celles participant à des activités de production se situant dans la frontière de la production définie par le système de comptabilité nationale. » Si la définition était élargie pour inclure aussi la production de services par les ménages pour compte propre, presque toute la population adulte serait économiquement active et le chômage serait éliminé.

Du point de vue social et culturel, cependant, la production domestique assume en grande partie, l'éducation et la sociabilité des enfants, et la reproduction de la société. A ce titre, sa valeur est infinie. Mais entre une valeur nulle et l'infini, cette production qui n'est pas marchande peut cependant être appréciée.

On peut admettre que la grande majorité des activités domestiques reste complexe à cerner, car elle peut comprendre une partie ludique et une autre créatrice. Par exemple, la production à court

terme, la plus visible (travail de ménage, l'entretien du foyer), est relativement simple à cerner et à quantifier. En revanche, la production à long terme (l'éducation ou « la fabrication des générations nouvelles »), davantage qualitative et subjective, ne peut s'appréhender que de façon arbitraire ou conventionnelle.

Rappelons que les allocations familiales et natales versées aux parents n'ont jamais poursuivi cet objectif puisqu'elles furent instaurées pour compenser, à l'origine, la perte de niveau de vie que l'entretien d'un enfant leur faisait subir. Nous en sommes loin.

Plusieurs méthodes furent utilisées pour affiner la valorisation de la production économique depuis que les chercheurs s'intéressent à ce sujet.

- La méthode de la tierce partie : On ne retient que les activités qui peuvent être laissées à la charge d'autres personnes, comme le repassage ou la lessive.
- Les méthodes d'évaluation au coût du marché. Elles indiquent le manque à dépenser. On peut l'évaluer globalement (on retient un même taux salarial, SMIC ou revenu médian, pour l'évaluer, quelle que soit l'activité) ou tâche par tâche (on affecte une valeur différente à chaque tâche en fonction du tarif que demanderait un professionnel pour les effectuer).
- L'évaluation du gain potentiel. Elle détermine la perte de gain ou le manque à gagner que les agents accusent en se livrant à des activités de production non rémunérées au lieu d'exercer leur activité professionnelle.

La méthode de l'évaluation au coût du marché, effectuée sur l'année 1975, oscillait, en brut, entre 50 % et 65 % du PIB marchand, en fonction des équivalences (globale ou par tâche).

La seconde méthode dite de l'évaluation du gain potentiel s'élevait à 50 % du PIB 1975.

K.E. Walter qui fut la première à étudier le travail domestique souligna que « si les indices économiques nationaux tenaient compte de la valeur des travaux domestiques, les femmes en bénéficieraient aussi bien psychologiquement qu'économiquement, car la valeur monétaire des biens et des services est, dans notre société, un indice reconnu de valorisation. »

On commença seulement quarante ans après cette constatation à admettre qu'une distribution des revenus qui ignore la valeur des productions non rémunérées, principalement domestiques, que nous pouvons raisonnablement estimer supérieure à la moitié du PIB, crée de graves distorsions économiques. Nous en sommes encore réduits à une conception du travail, héritée de la société industrielle, qui suppose une valeur marchande. Car c'est par ce travail rémunéré que nous appartenons à la sphère publique et que nous sommes reconnus et acquérons une identité sociale. Le travail rémunéré est le facteur quasi exclusif de socialisation de notre société.

Une étude de valorisation du travail domestique en France fut effectuée en 2010 par l'INSEE. Nous en donnons ici les résultats.

Valeur du travail domestique (en milliards d'euros) réalisé par les ménages en France en 2010						
	restreint		Intermédiaire		extensif	
	Valeur	% PIB	Valeur	% PIB	Valeur	% PIB
Salaires spécialisés super-brut	721,1	37,2	1043,8	53,9	1366,5	70,5
SMIC super-brut	438,8	22,6	635,9	32,8	805,7	41,6
SMIC net	292,4	15,1	423,7	21,9	536,9	27,7

NB : un salaire super-brut est compris avec ses cotisations sociales salariales et patronales.

Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010, Insee Première N° 1423 (2012)

On a cependant fini par admettre que dans les pays développés, le temps consacré aux activités de production domestique non rémunérées s'élève à environ 50 % à du temps total occupé au travail.

Ainsi, si la production domestique était rémunérée sur la base arbitraire du temps qui lui est consacré, c'est un pouvoir d'achat égal à près de 50 % du temps de travail total (professionnel rémunéré et domestique non rémunéré) qui lui serait alloué.

C'est ce temps de travail que consacre le dividende national.

Parce que nos revenus proviennent en grande partie de la poche des autres

La majorité des revenus que nous percevons collectivement provient de plus en plus de revenus qui ont été prélevés sur d'autres. L'ensemble des revenus de transfert augmente sans cesse et réduit les revenus primaires.

Plus d'un tiers des revenus distribués ne provient pas directement de notre propre travail. Les revenus d'activité, avant impôt, représentaient 68,8 % de l'ensemble des revenus en 2005. Il en est un peu de même dans le monde.

Le revenu des personnes qui est inférieur à la moyenne de celui de la population nationale provient entre un et deux tiers de transferts sociaux.

Part des revenus du travail dans le revenu disponible des ménages dont le revenu est inférieur à la moyenne dans 12 pays au milieu des années 1990. (1994-1997) en pourcentage du revenu disponible					
Canada 55,4	Etats-Unis 66,3	Suède 38,6	Norvège 46,9	Finlande 36,0	Allemagne 52,6
Belgique 42,8	France 44,1	Italie 52,3	Pays-Bas 33,1	Royaume-Uni 38,8	Pologne 32,1

Source : Inégalités économiques. Rapport Tony Atkinson, Michel Glante et Lucie Olier, Thomas Piketty. Conseil d'analyse économique CAE 2001.

Les revenus du travail et les revenus de redistribution sociale

La politique de redistribution a, en principe, pour objet, d'accroître le revenu disponible des catégories les plus modestes, et de réduire, en contrepartie, celui des catégories les plus aisées.

Dans les années 1990, cette politique permettait d'augmenter les revenus de 70 % de la population, mais réduisait les revenus disponibles des 30 % de la population ayant les plus hauts revenus nets.

L'évolution des revenus déclarés et des revenus disponibles sous les trois dernières décennies du XX^e siècle, par unité de consommation, nous permet également de mesurer les effets de la politique de redistribution par transferts sociaux.

Le revenu déclaré est égal au revenu avant transferts sociaux et le revenu disponible après.

Le tableau qui suit présente l'évolution indiciaire de cette redistribution en France en 1970, puis en 1997.

L'indice 100 de référence est celui du revenu médian en 1970. Il représente le revenu déclaré médian d'alors égal à 47.000 francs constants valeur 1997 (soit 7165 euros valeur 1997)

Evolution indiciaire de la redistribution des revenus en France 1970-1997					
Revenus annuels déclarés et revenus disponibles.					
Indice 100 = revenu médian déclaré 1970					
	Revenus	Décile 1	Médian	Moyen	Décile 9
1970	Revenus déclarés	29	100	127	246
	Revenus disponibles	44	102	123	225
1997	Revenus déclarés	68	178	208	370
	Revenus disponibles	91	172	193	314

D'après Inégalités économiques, rapport du Conseil d'analyse économique, La documentation française 2001.

A sa lecture, nous constatons que le décile 1 (on indique ici le revenu supérieur des 10 % des revenus les plus bas de la distribution) des revenus déclarés, en 1997, n'atteint que 68 % du revenu médian perçu en 1970 par l'ensemble de la population.

En revanche, le décile 1 des revenus disponibles atteignait 91 % de ce revenu médian. Nous constatons, par ailleurs, que le revenu disponible médian couvrait 102 % du revenu déclaré médian en 1970, ce qui n'est plus le cas en 1997 où il n'en couvrait plus que 96 % (soit 172/178), ce qui tend à traduire les limites des politiques de redistribution. Cependant, le poids de cette redistribution confirme que le travail rémunéré n'est plus la seule source possible de revenu.

On peut également rappeler les effets des transferts sociaux sur les taux de pauvreté en Europe.

Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux (retraites exclues)		
	Avant transferts	Après transferts
Union européenne des 27	25,1	16,5
Allemagne	24,2	15,2
Espagne	24,1	19,6
France	23,1	13,3
Suède	28,5	12,2
Royaume-Uni	29,0	18,8

Sources : Eurostat (EU-SILC, 2008) Les politiques économiques à l'épreuve de la crise, Cahiers français n°359, La Documentation française, novembre 2010, p. 49.

Comme nous le voyons, nous bénéficions tous, à un moment donné de notre vie, d'un revenu qui ne provient pas de notre travail. Mais cette politique de transferts sociaux est souvent dénoncée comme une politique d'assistanat qui pénalise les plus productifs.

Arrêtons cette politique de transferts sociaux.

Distribuons à tous des dividendes de participation collective à la vie économique et sociale.

Parce que les minima sociaux ont un coût administratif et déforment les marchés

L'attribution de minima sociaux fut, dès l'origine, conditionnée par la situation des bénéficiaires. Il y avait, en 2015, huit minima sociaux dont les quatre principaux dispensés couvraient la quasi-totalité des bénéficiaires. Il s'agissait du revenu de solidarité active (RSA) ouvert aux personnes de plus de 25 ans (ou de plus de 18 ans ayant déjà travaillé deux ans), de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) réservée aux personnes de plus de 65 ans, de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) réservés aux personnes souffrant d'un handicap, et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) destinée aux chômeurs ayant épuisé leurs droits, sous réserve d'activité antérieure.

Jusqu'en 1979 environ, le nombre des bénéficiaires de ces minima sociaux resta stable. Il augmenta ensuite, en partie, avec la mise en place de nouveaux minima pour atteindre 2,65 millions de personnes en début 1985. Avec la création du RMI en 1989, ce nombre fut porté à 3 millions dès fin 1990. Il progresse depuis au-dessus de ce seuil. Le RSA a remplacé le RMI et l'APP (aide au parent isolé) en 2009.

La complexité d'origine et de situation de ces aides n'est pas la seule critique que l'on peut leur adresser.

On distingue deux catégories d'aide :

- les aides servies aux personnes dont on n'attend pas qu'elles retrouvent rapidement un travail. Ce sont les minima sociaux dont les montants sont les plus élevés, au minimum égal aux deux tiers du SMIC net.
- les aides servies aux personnes en âge et en état supposé de travailler. Ces aides sont inférieures à la moitié du SMIC net.

Les minima sociaux en 2015		
Type d'aide	Montants maximaux	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	513,88	513,88
Allocation de solidarité spécifique	494,27	1 137,50
Allocation équivalent-retraite (AER)	1 067,32	1 684,33
Allocation temporaire d'attente (ATA)	348,27	RSA
Allocation aux adultes handicapés	800,45	800,45
Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (ASPA)	800,00	800,00
Allocation supplémentaire d'invalidité	403,76	702,00
Allocation veuvage (AV)	602,12	752,65

Source : DARES, 2015

Cette progression des bénéficiaires de minima sociaux depuis 1980 ne couvre cependant que très partiellement la réalité de la pauvreté en France. Celle-ci s'étend également parmi les populations actives occupées, c'est-à-dire ayant un emploi. Ces travailleurs actifs occupés ont des ressources issues du travail inférieures de 50 % ou 60 % au revenu médian du travail.

Le tableau suivant compare pour 2005 le montant maximal des salaires perçus par les actifs occupés par les six premiers déciles divisant la population au salaire médian, au SMIC, et au seuil de pauvreté salariale.

Salaires mensuels nets en moyenne annuelle en 2005 en euros			
Déciles (pourcentage de la population)	Hommes	Femmes	Ensemble
1° (10 % gagnent moins que)	383	281	327
2° (20 % gagnent moins que)	771	538	634
3° (30 % gagnent moins que)	1066	771	919
4° (40 % gagnent moins que)	1234	971	1114
5° (50 % gagnent moins que)	1392	1130	1270
6° (60 % gagnent moins que)	1570	1282	1439
Salaire médian : 1270, SMIC net : 958 et seuils de pauvreté salariale (50 % et 60 %) : 635 et 762			

Source : INSEE 2005.

En 2005, 50 % de la population active occupée percevaient moins que 1,32 SMIC par mois. Plus de 20 % de ces actifs occupés recevaient des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Selon le Comité de protection sociale européen, « les travailleurs pauvres sont des personnes vivant dans un ménage pauvre au sens monétaire et relatif du terme, c'est-à-dire un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian national. Ils doivent avoir été en emploi plus de la moitié de l'année précédente, soit au moins sept mois. »

Le tableau suivant souligne les taux de pauvreté qui résultent des taux de différents retenus de 50 % à 70 % du revenu médian en France.

Taux de pauvreté en France selon le seuil retenu de 50 %, 60 % ou 70 % du revenu médian (en pourcentage)				
	Seuil à 40 %	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %	Seuil à 70 %
2000	2,7	7,2	13,6	21,8
2005	3,2	7,2	13,1	21,0
2010	3,5	7,8	14,1	22,3

Pour inciter leurs bénéficiaires à rechercher et à accepter les offres d'emploi, quelque soit la nature, la durée et la rémunération du travail proposé, de nombreux Etats ont mis en place des palliatifs, inspirés de l'impôt négatif formulé par Milton Friedman, avec, en France, le revenu de solidarité active (RSA).

Mais il ne réduit que marginalement le nombre de personnes ou travailleurs dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. On notera cependant, malgré l'instauration du RSA, une dégradation de la plupart des minima sociaux dans le temps.

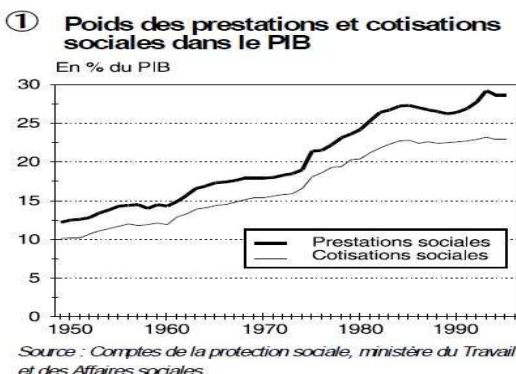
Tous ces revenus sont conditionnels, alloués sous réserve de certaines conditions de santé, d'âge, de situation familiale ou suppléant l'absence totale ou partielle de revenus du travail jusqu'à un certain seuil. Ils sont conditionnés à la présence de situations de handicap, de santé, d'épuisement des droits, d'insertion, de faible productivité, et à un plafond de ressources.

Cette conditionnalité des aides peut susciter et entraîner des distorsions de comportement qui en altèrent l'opportunité et la pertinence. Elle nécessite des contrôles administratifs. Elle produit

de la suspicion de fraude. Elle divise la population. Elle augmente le coût des frais de gestion et en réduit en définitive l'efficacité. C'est pourquoi la distribution de dividendes nationaux serait socialement plus pertinente et économiquement moins onéreuse.

Parce que notre système social nous tue

Depuis la création de la Sécurité sociale (1945), les dépenses de protection sociale ont progressé environ deux fois et demie plus vite que la richesse nationale : les prestations atteignaient 12 % du PIB en 1950, elles en couvent aujourd’hui environ 30 %. Avec d’autres revenus et minima sociaux, la sécurité sociale fonde la protection sociale en France. Ce sont les dépenses des caisses de retraite et vieillesse qui ont le plus progressé.



La population vieillit. Les faits sont là. Les projections de la pyramide des âges ne trompent pas.

Ces projections ont déjà des conséquences préjudiciables sur les régimes de répartition. Ils réduisent le pouvoir d’achat des populations actives et augmentent le coût du travail.

Composantes du coût du travail			
	En % du salaire brut	En % du coût du travail	En % du salaire net
Coût du travail	140,29	100	162,63
Charges patronales	40,29	28,71	46,70
Salaire brut	100	71,28	115,92
Charges salariales	13,74	9,79	15,92
Salaire net	86,26	61,48	100

Source : Chambre du Commerce et de l’Industrie de Seine-Saint-Denis 2006

La charge de financement des retraites dépend du rapport des populations actives sur les populations inactives âgées qui ne cesse de se réduire. Il y avait 4 cotisants actifs pour financer la pension d'un retraité en 1960, il n'y en avait plus que 1,82 pour assurer le même financement en 2006, et il ne devrait plus être que 1,21 en 2050.

Un effet de levier

Ce modèle de solidarité intergénérationnelle s'est déséquilibré sous l'effort conjugué de la démographie (influencée par la faible natalité et l'accroissement de l'espérance de vie) et du chômage. L'espérance de vie à la naissance était, en 1930, de 54 ans pour les hommes et de 59,3 ans pour les femmes. Elle était, en 2015, de 79 ans pour les hommes et à 85,1 ans pour les femmes.

Dans la plupart des pays européens, ces régimes de retraite par répartition ont commencé à craindre les conséquences de l'inversion de la pyramide des âges qui diminue inexorablement le rapport démographique de la population active à la population inactive âgée. La chute de ce rapport n'assure plus la pérennité de ce système de répartition intergénérationnelle.

Ce sont les besoins des inactifs âgés qui sont devenus prioritaires et déterminent les choix politiques. Mais surtout les prélèvements sur les revenus des actifs en âge de procréer exercent un effet de levier d'un poids sans cesse croissant sur la fécondité du pays, entraînant un nouvel accroissement du vieillissement qui aboutit à une inversion de la pyramide des âges jusqu'à l'implosion démographique, souligne le démographe Philippe Bourcier de Carbon.

Par manque de ressources pour élever leurs enfants, les jeunes actifs repoussent l'âge de fonder une famille ou n'en fondent pas.

C'est l'explosion des ménages sans enfant qui bénéficient d'un double revenu, ce que les Anglo-Saxons appellent les DINKS : (double income, no kids). On a ainsi généralisé le couple à deux salaires. Il va de soi que la suppression de cet effet de levier restaurerait les revenus des familles et contribuerait à l'arrêt du vieillissement démographique par la reprise de la fécondité.

C'est ainsi que le niveau de vie des ménages en charge de famille n'a cessé de se dégrader. L'allocation familiale n'est plus, comme à son origine, quasi indexée sur le revenu des parents. Le principe de la solidarité verticale (d'indexation sur le niveau de vie) qui présidait à sa fondation a été abandonné au profit d'une solidarité horizontale (de redistribution égalitaire) pour des raisons budgétaires. La branche famille de la sécurité sociale qui couvrait 27 % de l'ensemble de ses trois branches (vieillesse, santé, famille) en 1962, n'en couvrait plus que 9 % en 2002. Inversement, la branche vieillesse évolua de 37 % à 53 % et la branche santé de 36 % à 38 %.

Jacques Bichot a souligné de même que le montant des prestations familiales par enfant rapporté au PIB/habitant s'élevait à 20,1 % en 1950, mais n'atteignait que 10,6 % en 1996.

Alors que pendant les années 1950, les prestations familiales d'une famille ouvrière de trois enfants représentaient 60 % du salaire d'un manœuvre, elles n'en représentaient plus que 30 % à la fin des années 1970.

Cette dépréciation continue provoqua un fort effet dénataliste.

Le tableau suivant compare les montants que les allocations familiales auraient dû atteindre en 2004 si elles avaient continué à être indexées comme en 1954, sur le salaire moyen d'un ouvrier et d'un cadre à celui qu'elles atteignaient alors.

Comparaison entre les prestations familiales versées en 1954 et 2004			
	Salaire mensuel moyen 2004	Prestations familiales indexées depuis 1954 sur le salaire moyen	Prestations familiales mensuelles en 2004
Famille de deux enfants			
Ouvrière	1281	457	113
Cadre moyen	3622	457	113
Famille de trois enfants			
Ouvrière	1281	769	403
Cadre moyen	3622	769	257
Famille de quatre enfants			
Ouvrière	1281	993	548
Cadre moyen	3622	993	401

Lecture : En 2004, les prestations familiales d'une famille ouvrière ayant 3 enfants s'élèveraient à 769 euros si elles étaient restées indexées sur le salaire moyen. Elles ne furent cependant que de 403 euros.

Sources : Jacques Bichot et Dominique Marilhary. La famille, une affaire publique, CAE 2005.

On voit bien ici que c'est, en définitive, la diminution du niveau de vie des ménages en charge d'enfants que l'on a entérinée.

Si on voulait dissuader la natalité et réduire les populations, on ne ferait pas mieux.

Parce que la répartition n'est plus viable et la capitalisation incertaine

« L'avenir de nos retraites », rapport de Jean-Michel Charpin de 1999 estimait que la capitalisation permettrait de constituer une épargne utile aux régimes de retraite lorsqu'ils seront confrontés au choc du vieillissement de la population.

On observe ainsi que le financement des pensions de retraite oscille, depuis les années 1980, entre le maintien d'un système de répartition moins généreux, avec l'augmentation de la durée des cotisations nécessaires, et un système de capitalisation qui risque de laisser sans revenu près de 30 % d'actifs rémunérés à hauteur du SMIC et à faibles capacités d'épargne.

Ne rien faire surtout

Mais peut-on croire aujourd'hui que la sécurité de ces systèmes d'épargne peut être assurée après l'avertissement donné par la crise des subprimes de 2008 et le souvenir de l'inflation des années d'après-guerre qui, pour reprendre l'expression de Keynes, euthanasia les rentiers ?

La capitalisation exige l'assurance de la stabilité monétaire, de la maîtrise de l'inflation et de l'arrêt de l'économie casino.

On propose également la mise en place d'une retraite par comptes notionnels dans lesquels le montant des pensions de retraite dépendra des espérances de vie de la génération du pensionné.

Dans les régimes par répartition, les droits à une pension de retraite sont proportionnels au taux salarial et à la durée d'emploi du bénéficiaire. On dit qu'ils sont contributifs, car les droits à la pension de retraite sont proportionnels aux versements préalables d'une contribution effectuée sur les revenus du travail pendant la vie active.

Ce financement est devenu au fil du temps contreproductif puisqu'il pénalise la production nationale et encourage les délocalisations. Son transfert sur un impôt direct ou indirect engendrerait cependant de graves distorsions redistributives puisque les pensions de retraite sont contributives. Indexées sur la durée de l'emploi et le niveau du salaire, elles ne dépendent pas de la consommation ou des autres revenus de leurs bénéficiaires.

L'iniquité de la répartition

Ce système de retraites par répartition qui pèse de plus en plus sur le coût du travail et qui abaisse aussi le niveau de vie des générations actives n'est cependant pas équitable.

Il occulte toutes les différences familiales, professionnelles, sociales et de condition physique qui peuvent affecter les pensionnés. Certaines professions et qualifications sont désavantagées, car elles offrent des espérances de vie moindres que la moyenne observée.

Par exemple, en 2000, la survie après 60 ans était en moyenne de 22,3 ans pour un ingénieur et de 17,1 ans pour un manoeuvre. Elle était de 15,8 ans pour les hommes et de 22,9 ans pour les femmes.

On sait aussi, comme le rappelait Gérard François Dumont, que « ceux qui contribuent le plus à préparer les retraites sont les couples qui ont consacré le plus de temps à l'éducation d'enfants. Or, ce sont souvent ces mêmes couples qui ont de faibles ressources au moment de la retraite : d'une part, ils n'ont pas souvent deux carrières entières à faire valoir, car l'un d'entre eux a pu suspendre son activité professionnelle au moment où la famille était la plus nombreuse. D'autre part, les dépenses d'éducation des enfants ont obéré leurs possibilités d'épargne, d'investissement immobilier. »

Ainsi, pour résumer, les systèmes de retraite par répartition financés sur les revenus du travail pénalisent le coût du travail et accroissent le chômage, mais ils ne peuvent être financés par l'impôt sur la consommation ou le revenu sans créer de graves

distorsions et inégalités préjudiciables à la cohésion sociale. En revanche, les systèmes par capitalisation qui ne sont pas obligatoires sont inégalement développés. Ils peuvent souffrir des fluctuations boursières et des risques de crises financières. Rappelons ici la faillite des caisses d'épargne américaines Savings and Loan dans les années 1980. Crise qui fut provoquée par le relèvement des taux d'intérêt de la FED (Banque centrale américaine) auquel les autorités procédèrent pour éviter que les banques ne dupliquent trop les moyens de paiement en distribuant des prêts bancaires excédant leurs réserves. C'est pourquoi la distribution de dividendes nationaux permettra d'associer les avantages de la répartition à ceux de la capitalisation dans le cadre sécurisé de la monnaie intégrale et souveraine.

Ils y avaient pensé

La distribution d'un revenu inconditionnel comme le dividende national peut déranger notre conception de la répartition des revenus. Cette distribution repose cependant sur des principes qui fondent notre humanité. Nous ne pouvons les oublier.

Dans le commentaire qu'il fit de la parabole des ouvriers de la onzième heure (Mathieu, XX, 1) Proudhon nous les rappelait :

« On connaît la parabole rapportée au chapitre 20 de saint Mathieu, dans laquelle Jésus-Christ propose pour modèle un père de famille qui s'était levé de grand matin pour envoyer des ouvriers à sa vigne. Il donnait un denier par jour. Comme il avait eu l'occasion de passer sur la place plusieurs fois dans la journée, chaque fois qu'il avait aperçu des journaliers sans ouvrage, il les avait envoyés à sa vigne. Le soir venu, ce père de famille donna à tout son monde un denier. Il y eut des clabauderies et des murmures : Nous avons porté le poids du jour et de la chaleur, disaient les uns, tandis que ceux-là n'ont presque rien fait, et ils sont traités comme nous ! - Mon ami, dit le père de famille à l'un des mécontents, je ne te fais point de tort : n'as-tu pas convenu avec moi d'un denier, prends donc ce qui te revient, et retire-toi : il me plaît de donner à l'un autant qu'à l'autre ; ne puis-je faire ce que bon me semble, envieux ? Chez moi les derniers sont comme les premiers, et les premiers comme les derniers.

Voilà cet apologue qui a tant révolté l'équitable raison des philosophes, et auquel moi-même je n'ai pas toujours pensé sans scandale, j'en demande pardon à la divine sagesse de l'auteur de l'Évangile. Quelle vérité nous est enseignée dans cette leçon du père de famille ?... C'est que toute inégalité de naissance, d'âge, de force ou de capacité s'anéantit devant le droit de produire sa subsistance, lequel s'exprime par l'égalité de conditions et des biens ; c'est que les différences d'aptitude ou d'habileté dans l'ouvrier, de quantité ou de qualité dans l'exécution, disparaissent dans l'oeuvre sociale, lorsque tous les membres ont fait leur

pouvoir, parce qu'ils ont fait leur devoir ; c'est en un mot, que la disproportion de puissance dans les individus se neutralise par l'effort général. Voilà donc encore la condamnation de toutes ces théories de répartition proportionnée au mérite et à la capacité, et croissant ou diminuant selon le capital, le travail ou le talent ; théories dont l'immoralité est flagrante, puisqu'elles violent la liberté du travailleur et méconnaissent le fait de la production collective, unique sauvegarde contre l'exagération de toute supériorité relative ; théories fondées sur le plus ignoble des sentiments et la plus vile des passions, puisqu'elles ne pivotent que sur l'égoïsme ; théories enfin, qui, à la honte de leurs superbes auteurs, ne contiennent après tout que le rajeunissement et la réhabilitation sous des formes peut-être plus régulières, de cette même civilisation qu'ils dénigrent tout en l'imitant ; qui ne vaut rien, mais qu'ils ressuscitent. La nature, disent ces sectaires, nous montre partout l'inégalité: suivons ses indications. - Oui, répond Jésus-Christ, l'inégalité est la loi des bêtes, non des hommes. L'harmonie est l'équilibre dans la diversité. - Otez cet équilibre, vous détruirez l'harmonie ».

Pierre Joseph Proudhon développa cette idée en 1839. Il faut croire que l'inspiration était tenace puisqu'il reprit le même raisonnement dans un texte publié à titre posthume en 1866. Il cherchait dans ce texte à compenser une distribution inégalitaire par une distribution égalitaire :

« L'instinct d'acquisition, chez tous les hommes, est indéfini, partant égal. Servi par des facultés de réalisations inégales, ce même instinct ne peut aboutir qu'à des résultats inégaux : représentons cette inégalité par les nombres 1, 2, 3, 4, 5, cela revient à dire que dans un milieu où la société ne fait rien pour l'individu, un seul homme, considéré comme puissance d'action, peut valoir autant que 2, 3, 4 et 5 autres ; disproportion énorme, qui, pour peu que les préjugés nationaux, l'organisation du pouvoir et le rapport des individus et des familles s'y prêtent, conduira à des inégalités de forme mille et cent mille fois plus grandes.

C'est tout autre chose avec les institutions que j'appelle de garantie. De nouveaux moyens d'action, des forces supérieures sont mises à la disposition du chef de famille : représentez ces forces par 10. L'inégalité entre les sujets, qui d'abord étaient comme les nombres 1, 2, 3, 4, 5, ne sera plus que comme ceux-ci : $1 + 10$, $2 + 10$, $3 + 10$, $4 + 10$, $5 + 10$, ou, en effectuant les additions, 11, 12, 13, 14, 15. En élevant, par une prestation identique, le niveau moyen des capacités de 3 à 13, nous avons considérablement diminué l'inégalité des fortunes. »

Le dividende national et le crédit social

Revenons aux sources. C'est en 1919 dans *Economic democracy* que Clifford Hugh Douglas énonça les principes d'une nouvelle répartition des revenus et des droits sociaux à une époque où la protection sociale garantie par l'Etat n'existait pas encore. Il y écrivait :

« La création de richesses aujourd'hui est inévitablement une affaire coopérative. Des produits viennent de diverses sources et forment un ensemble de biens auquel tous viennent puiser... La production de cette richesse exige de moins en moins de labeur. Elle est surtout le fruit de l'emploi de puissances motrices et d'ingénieuses machines de toutes sortes. Il faut bien le reconnaître, il y a un nombre croissant d'individus dont la production moderne n'aura nullement besoin pour une partie considérable de leur vie. Ce nombre ne pourra qu'augmenter de plus en plus (à mesure du recours à des sources d'énergie extrahumaine et à mesure du progrès dans les techniques de production). Le problème n'est donc pas de leur chercher vainement de l'emploi, mais d'établir un dispositif qui leur permette d'obtenir les produits sans être embauchés. Et cela peut se faire très facilement par le moyen d'un système de dividendes. Si vous recevez un dividende aujourd'hui, à titre d'heureux actionnaire d'une compagnie qui en distribue, ce que vous recevez en réalité, c'est un morceau de papier qui vous donne droit à une fraction de la production ; non pas uniquement de la production dans laquelle sont engagés vos placements, mais, à votre choix, de n'importe quelle production offerte dans le monde entier. Ce produit global de richesses existe, offert sur le marché communautaire ; et si nous étendons le système de dividendes, de telle sorte que tous ceux d'entre nous qui sont sans emploi obtiennent de ces garanties de dividendes, et que ceux qui sont employés les obtiennent en outre de leur salaire, alors nous aurons un état de choses qui ne fera que refléter exactement les faits physiques de la situation. »

C'est par la suite Louis Even qui résuma et fit connaître ces propositions à un très large public francophone. On peut citer le résumé qu'il en donna :

- « 1. Contrôle national de la monnaie ;
- 2. Un compte de crédit national, reflétant en tout temps la véritable richesse du pays ;
- 3. Emission de toute monnaie nouvelle nécessaire, du côté de la consommation, de deux manières, se complétant l'une l'autre ;
 - a) Par un dividende national à chaque citoyen reconnaissant ainsi le droit de chacun à un héritage commun, facteur de production ;
 - b) Par un ajustement des prix pour équilibrer définitivement le pouvoir d'achat global avec la production offerte, évitant toute inflation comme toute déflation. »

Etudié en son temps par une commission d'études sociales de l'Eglise, on pouvait lire dans son commentaire : « Douglas entrevoit ici un système économique entièrement coopératif. Alors, il devient facile de comprendre que les ouvriers coopérateurs ne reçoivent plus leurs rétributions sous forme de salaires, mais bien sous forme de dividendes. Ils sont dans les deux cas, en quelque sorte, propriétaires eux-mêmes du système de production.

Cette substitution du dividende au salaire ne peut être considérée comme opposée à la doctrine sociale de l'Eglise ; d'autant que le Pape lui-même, dans *Quadragesimo anno*, admet la légitimité d'un ordre de choses où le contrat de société corrigerait, dans la mesure du possible, le contrat de louage de travail. La coopération est une forme de société dans laquelle le dividende tend normalement et progressivement à remplacer le salaire. »

C'était toute la démarche de Douglas à une époque où l'on opposait violemment le capital au travail. Il écrivait déjà en 1919 :

« Au lieu de porter atteinte au capital (ce qui est discuté par

beaucoup de personnes) contentons-nous de faire admettre que le crédit est un bien commun et non la seule propriété des banquiers. Distribuons-le à tous les consommateurs de manière que chaque année, les chefs de famille soient crédités d'un pouvoir d'achat additionnel. »

Les dividendes nationaux : un pouvoir d'achat expansé

Pourquoi appelons-nous dividende national le revenu de base que nous proposons ici ? Parce que c'est ainsi que Douglas appela ce revenu il y a bientôt un siècle. Mais parce qu'un dividende n'est pas un revenu fixé une fois pour toutes, national, il dépend des aléas économiques, de notre démographie, de notre productivité, des emplois et du législateur.

Le dividende national est le fruit d'un héritage

National, parce qu'il est le fruit de la terre, de la culture, des savoirs vivre et des savoirs faire, des infrastructures dont nous sommes les héritiers. C'est le produit de notre patrimoine commun.

Il ne s'agit donc pas d'un revenu quelconque obtenu contre un temps de travail. Ce n'est pas une protection sociale tirée d'un salaire ou d'une contribution à l'impôt. C'est le revenu d'un titre de propriété collective, d'un bien transmis par héritage et qu'il convient de transmettre : la nation ou encore son capital national matériel et immatériel.

Leur distribution assure l'équilibre économique

Contrairement à de nombreuses autres propositions de revenus de base, le dividende national n'a donc pas pour seul objectif de combattre l'exclusion sociale et de se substituer à certaines allocations sociales. Il a également une ambition économique, celle de drainer une large partie de la monnaie vers la consommation de façon à écouler les biens et les services produits et proposés à la population.

A chaque production doit correspondre une émission de crédit pour autoriser son écoulement. Si ces crédits n'atteignent pas le circuit économique, à niveau d'épargne égal, la production ne s'écoule pas. Les plus fragiles tombent, quel qu'ils soient, hommes, entreprises, Etats. La crise peut avoir ici plusieurs visages.

Les dividendes nationaux apportent un pouvoir d'achat expansé

L'objectif des dividendes nationaux est de distribuer auprès de tous de nouveaux moyens de paiement (pouvoir d'achat expansé) nécessaires à l'écoulement des biens et services produits, et d'en circonscrire le volume dans le circuit de l'économie réelle.

Ces dividendes sont financés par des émissions monétaires au fur et à mesure de la croissance, et distribués à tous les citoyens. Ils sont alors dépensés ou épargnés. Périodiquement, un même volume monétaire est annulé sur la consommation. Puis un nouveau volume monétaire est émis, puis distribué dans les mêmes conditions, augmenté si la croissance de la production le demande.

Pourquoi le crédit

Le crédit est, comme son étymologie l'indique, une histoire de confiance. Le prêteur doit avoir confiance dans son emprunteur, et vice versa. Mais si la confiance de part et d'autre a disparu, plus personne n'emprunte, le volume de monnaie en circulation reste le même ou se réduit (si quelques-uns épargnent ou se désendettent). Alors le niveau de l'activité stagne. C'est la récession et les revenus se réduisent.

Il faut donc faire circuler un volume de monnaie suffisant pour écouler et renouveler la production.

On peut expliquer cela par une fable attribuée généralement à J.K. Galbraith.

C'est l'histoire d'un escroc qui avait signé un chèque de 10.000 dollars à un antiquaire. Celui-ci, ravi, courut acheter une automobile et pour la payer, endossa le chèque au nom du garagiste. Celui-là agit de même et, de fil en aiguille, le chèque alla de commerçant en commerçant. Chacun fit une vente de 10.000 dollars avec un bénéfice de 2.500 dollars. Toutefois, le dixième commerçant mit le chèque en banque et apprit qu'il était sans provision. Il réunit alors les neuf autres victimes et leur proposa, pour éviter une annulation en chaîne de toutes les ventes, que chacun paie 1.000 dollars pour couvrir le chèque, et garde ainsi 1.500 dollars de bénéfice.

Quelle leçon peut-on tirer de cette fable ?

Nous avons une valeur de 10.000 qui circule 10 fois, engendre 10 transactions qui créent un chiffre d'affaires collectif de 100.000 et un bénéfice collectif de 25.000. En fin de cycle, la valeur de 10.000 est annulée par tous les fournisseurs à concurrence de 40 % de leur bénéfice, ou 10 % de leur chiffre d'affaires. Chaque fournisseur conserve 60 % de son bénéfice. Si ce chèque sans provision n'avait pas circulé, aucune transaction n'aurait été réalisée, aucun achat n'aurait été réalisé, aucune richesse n'aurait été créée, et aucun bénéfice n'aurait été réalisé. La communauté des fournisseurs fut

sage, elle n'annula aucune vente (peut-être déjà consommée), mais se contenta d'une partie du bénéfice providentiel.

Ce chèque sans provision n'est rien d'autre que le prêt bancaire que consent la banque à l'économie. C'est un crédit ex nihilo.

Mais il est chargé d'intérêt, dont le coût, avec le temps peut devenir supérieur au capital prêté. Que la dette soit publique, que la dette soit privée, le coût de son intérêt est supporté par tous. Chacun le reporte sur l'autre, consommateur ou contribuable, citoyen.

C'est pourquoi il faut rendre le crédit social de sorte qu'il puisse financer des dividendes nationaux distribués à tous.

Une brève histoire monétaire

Commençons par survoler rapidement l'histoire de la création monétaire.

C'est, à l'origine, le prince (l'Etat, le prêtre) qui battait monnaie. Puis des commerçants avisés proposèrent à leurs meilleurs clients de déposer dans leur coffre les pièces de monnaie qu'ils avaient contre un billet attestant de ce dépôt. Ces billets furent d'abord nominatifs puis au porteur. Avec le temps, les déposants prirent l'habitude de régler les dépenses avec ces billets et de laisser leurs pièces de monnaie dans les coffres de ces commerçants, à l'abri des voleurs. Constatant la chose, certains commerçants commencèrent alors à prêter, contre intérêt, les pièces qu'ils avaient en dépôt. Les plus téméraires commencèrent à prêter les billets qu'ils venaient de créer sans même posséder des pièces de monnaie en contrepartie.

Une supercherie

La supercherie s'étendit et le public s'en accommoda malgré quelques crises, comme celle de la banque d'Amsterdam ou celle des paiements en Angleterre. Cependant, la création ex nihilo de ces moyens de paiement, par un simple jeu d'écriture, était limitée. Elle ne concernait que les banques d'affaires, car les banques généralistes que nous connaissons aujourd'hui n'existaient pas encore. Elles n'apparurent qu'avec la société anonyme dans les dernières années du XIX^e siècle. De surcroît, les banquiers avaient l'obligation de rembourser en or si la demande leur était faite. L'étalon or constituait une digue contre la création de crédit ex nihilo et la multiplication de monnaie. Ils prirent l'habitude, par prudence, de conserver dans leurs coffres des réserves. On les appela les réserves fractionnaires.

C'est toujours le même système qui existe aujourd'hui. Absurdité de l'histoire, hier, on considérerait que ce système était pertinent au prétexte qu'il ne gaspillait pas la ressource métallique monétaire.

Mais voici belle lurette que les monnaies ne sont plus gagées sur des réserves métalliques (or ou argent), mais sur le volume des échanges économiques des pays. Il serait donc pertinent et raisonnable de rendre ce pouvoir d'émission monétaire à l'Etat et à sa Banque centrale qui est naturellement plus à même de définir le volume monétaire en circulation compatible avec ses objectifs de maintien du pouvoir d'achat et d'activité économique nationale.

Les réserves fractionnaires

C'est, en effet, aujourd'hui, une multitude d'émetteurs privés qui diffuse la monnaie auprès du public en lui accordant des prêts. Sans doute leur pouvoir d'émission n'est pas illimité, car les banques doivent préserver des réserves fractionnaires, dont certaines sont obligatoires, ou se les procurer auprès de la Banque centrale quand celle-ci le juge utile. Mais elles peuvent multiplier les moyens de paiement autant de fois que leur permet le niveau exigé de ces réserves.

Par exemple, si elles doivent détenir 10 % de leur encours d'émission en monnaie centrale, elles pourront émettre 10 fois le montant de ces réserves.

Si une banque reçoit un dépôt de 100 en billets, avec des réserves de 10 %, elle pourra émettre jusqu'à dix fois le montant du dépôt initial en monnaie bancaire. Soit 1000. Ce montant se décompose de toute une série de vagues successives de crédit. Le dépôt initial de 100, après constitution de réserves de 10 lui permet d'émettre un crédit de 90, qui revient en dépôt de 90 qui, après constitution de réserves de 9 permet d'émettre un crédit de 81 qui revient en dépôt de 81 qui, après constitution de réserves de 8,1 permet d'injecter un crédit de 72,9 et ainsi de suite...

On peut calculer ce montant de monnaie ex nihilo avec la formule :

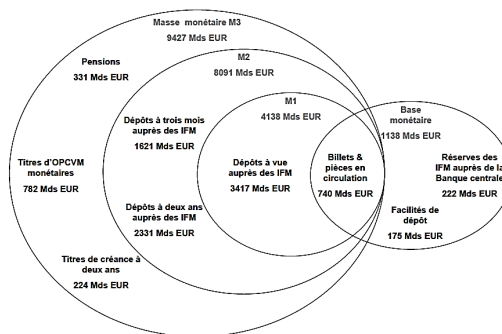
$$\text{monnaie centrale} \times \frac{1}{\text{taux des réserves}} = \text{monnaie de crédit}$$

Aujourd’hui, nous empruntons tous, Etat compris, auprès des banques commerciales. Les Banques centrales n’émettent plus qu’une base monétaire (ou monnaie centrale). Ce sont les billets et pièces en circulation, ainsi que les réserves que les banques commerciales ont à la Banque centrale. Au-delà de cette base monétaire, on parle donc de monnaie d’origine bancaire. Ce sont des moyens de paiement et des dépôts à terme plus ou moins long.

On les range dans des ensembles en fonction de leur durée de dépôts qui s’emboîtent les uns aux autres comme des poupées russes. On parle ici des agrégats de masse monétaire regroupés dans les agrégats M1 qui regroupe les moyens de paiement (dépôts à vue, pièces et billets) M2 – M1, puis M3 – M2 qui regroupent les dépôts à terme plus ou moins long.

On peut les schématiser ainsi :

Base et masse monétaires (Eursystème février 2009)



Source : Natixis

Un système de duplication monétaire

Comme on peut le voir, la Banque centrale n'est donc plus émettrice que d'une très faible partie de la masse monétaire : la base monétaire constituée des pièces, des billets et des réserves et facilités de dépôts que les banques commerciales consignent auprès d'elle. Tout le reste de cette masse monétaire est émis par les banques commerciales qui en tirent évidemment bénéfice.

On comprend donc que le système financier peut être très influent.

C'est pourquoi Maurice Allais dénonça ce système de duplication monétaire. Il expliquait : « Fondamentalement, le mécanisme du crédit aboutit à une création de moyens de paiement ex nihilo, car le détenteur d'un dépôt auprès d'une banque le considère comme une encaisse disponible, alors que dans le même temps la banque a prêté la plus grande partie de ce dépôt, qui, redéposée ou non dans une banque, est considérée comme une encaisse disponible par son récipiendaire. A chaque opération de crédit, il y a ainsi une duplication monétaire. »

Une irrationalité destructrice

On ne peut comprendre comment l'autorité démocratique peut se soumettre à ce pouvoir financier. Alors que pendant des siècles, soulignait encore Allais, « l'Ancien Régime avait préservé jalousement le droit de l'Etat de battre monnaie et le privilège exclusif d'en garder le bénéfice, la République démocratique a abandonné pour une grande part ce droit et ce privilège à des intérêts privés. Ce n'est pas là le moindre paradoxe de notre époque ».

Ce mécanisme de duplication monétaire qui resta longtemps limité et qui ne fut toléré que par souci de ne pas gaspiller la ressource métallique d'alors est aujourd'hui irrationnel :

- car la création (comme la destruction) de monnaie par les banques et les emprunteurs est irresponsable. Elle gonfle la masse monétaire sans considérer le volume de la production.

- car la distribution des prêts bancaires est procyclique. Forte pendant les booms économiques, absente pendant les crises.

Les émissions et les destructions monétaires qui en résultent au gré des banques et des emprunteurs détruisent les équilibres économiques, altèrent la répartition des revenus, provoquent des périodes d'inflation et de déflation imprévisibles.

Elles alimentent les bulles spéculatives.

Elles interdisent un contrôle du crédit par la population et le législateur qui ne peuvent en connaître l'exacte amplitude.

Le prêteur du monde devenu casino

En revanche, ce mécanisme permet au système bancaire de privatiser ses bénéfices et de socialiser ses pertes, car l'Etat est toujours son prêteur en dernier ressort.

Arthur Rotnik en a donné une très pédagogique illustration.

C'est l'histoire d'une personne qui dispose d'un capital de 200.000 dollars. « Elle ouvre une banque avec 100.000 dollars et s'inscrit au système de garantie des dépôts. (Ce système offre aux banques l'assurance de recevoir l'aide d'un prêteur en dernier ressort, souvent la Banque centrale, en cas de problème de liquidité). La Banque reçoit 900.000 dollars en dépôts en offrant un taux d'intérêt supérieur à ses concurrentes.

Les ressources de cette banque s'élèvent donc à 1.000.000 dollars (dont 100.000 dollars de fonds propres et 900.000 dollars de dépôts).

Pour rentabiliser ces ressources, notre banquier se rend dans un casino et mise la totalité des ressources de la banque sur le noir, soit 1.000.000 dollars.

Puis il place les 100.000 dollars dont il dispose toujours par ailleurs sur le rouge.

L'investissement est risqué pour la banque, mais ne l'est pas pour

notre banquier actionnaire.

Si le rouge sort, la banque est en faillite et n'a plus de fonds propres. Mais avec sa mise personnelle de 100.000 dollars sur le rouge, il empoche 200.000 dollars. Il n'a plus qu'à recommencer son opération de départ.

En revanche, si le noir sort, il a perdu 100.000 dollars, mais l'augmentation des fonds propres de sa banque qui atteignent à présent 1.100.000 dollars (2.000.000 dollars moins 900.000 dollars de dépôts) compense très largement cette perte.

Enfin les déposants ne se soucient pas des activités de la banque puisque leurs dépôts sont rémunérés à un taux supérieur à celui des concurrentes, et qu'ils bénéficient d'un système de garantie des dépôts en cas de crise. »

C'est pour sortir de cette économie casino nous demandons le retour à l'Etat du monopole de l'émission monétaire.

La monnaie intégrale et souveraine

Notre première proposition consiste à dissocier le métier du prêteur du métier de l'émetteur. Cette disposition bancaire permettra à l'Etat (et à sa Banque centrale) de retrouver son monopole d'émission monétaire. Il ne s'agit pas de nationaliser les banques. Mais de nationaliser la monnaie. Nous la rendons intégrale de sorte qu'elle soit toujours couverte par une contrepartie détenue auprès de la Banque centrale. Quelle que soit la forme sous laquelle elle circule.

Après cette réforme, la Banque centrale sera seule à émettre la monnaie, les banques commerciales n'accorderont des prêts qu'en fonction du volume et de la durée des épargnes dont elles disposent ou qu'elles emprunteront auprès du public.

Libérer l'émission de la monnaie de la distribution des prêts bancaires

Notre système financier est daté. Toléré au XIX^e siècle pour ne pas gaspiller la ressource aurifère, il se maintient sur un malentendu, en laissant à une multitude d'émetteurs privés le pouvoir d'émettre des faux droits monétaires.

Quand un emprunteur bénéficie d'un prêt, il croit que celui-ci est financé par de l'épargne réelle. Il le croit volontiers et d'autant plus que le banquier lui-même ignore, lorsqu'il accorde ce prêt, s'il sera financé par la constitution et la reconstitution de dépôts ou par un mécanisme de duplication de monnaie créée ex nihilo.

Cette confusion entre création monétaire ex nihilo et prêt sur épargne distord gravement la répartition des revenus. Elle est à l'origine de l'inflation monétaire, car elle permet à deux pouvoirs d'achat de s'exercer sur un volume de production inchangé par ailleurs.

C'est aussi un facteur d'instabilité, car les banques n'ont pas de vision macroéconomique de la régulation monétaire. Elles accordent beaucoup de prêts quand elles ont suffisamment de réserves, mais elles les raréfient quand celles-ci diminuent. L'offre et le coût du prêt bancaire sont ainsi déconnectés de la capacité d'épargne collective. Les banques entretiennent alors des cycles d'expansion (boom économique) et de dépression (récession économique) totalement artificiels et préjudiciables à l'activité et à la société.

- Ce système accorde aux banques le droit de prêter davantage qu'elles ne possèdent, et de se prêter les unes aux autres (sur les marchés) quand elles craignent de ne pouvoir pas être en mesure d'honorer les créances de leurs clients. Il se crée ainsi un système complexe d'échanges de créances et de dettes qui disjoncte à l'occasion (ce sont les crises de confiance), s'emballe ou explose (ce sont les krachs de 1929, de 2008), et fait tomber les plus fragiles. C'est le risque systémique bancaire. Il se propage quand les banques s'observent, ne se prêtent plus, n'ont plus confiance dans la qualité des engagements des unes et des autres. La chute d'une banque fait chuter une autre, comme un jeu de dominos.

Maurice Allais en a souligné le danger depuis longtemps :

« L'économie mondiale tout entière repose aujourd'hui sur de gigantesques pyramides de dettes, prenant appui les unes sur les autres dans un équilibre fragile. Jamais dans le passé une pareille accumulation de promesses de payer ne s'était constatée. Jamais sans doute il n'est devenu plus difficile d'y faire face. »

- Ce système libère la finance qui n'est plus au service de l'économie. Depuis la réforme des marchés financiers (années 1980), le produit net bancaire ne provient plus principalement du financement de l'économie réelle, mais de l'achat et de la revente de titres financiers. Voici plus de trente ans qu'une sphère financière se développe à côté de l'économie réelle. Comme un

cancer, une ombre gigantesque que l'on appelle aujourd'hui « shadow banking. »

La réforme bancaire : Emettre de la monnaie est un acte souverain

C'est donc avec sagesse et raison qu'Irving Fisher, Maurice Allais et bien d'autres économistes proposent que la distribution des prêts bancaires soit dissociée de l'émission monétaire. Distribuer des prêts bancaires est un acte commercial. Emettre de la monnaie est un acte souverain.

Avec Allais, nous pouvons proposer une réforme bancaire qui rendra impossible la confusion de ces deux activités. Elle consiste à séparer les activités de dépôts bancaires (c'est-à-dire conserver la monnaie) et les activités de prêts (c'est-à-dire prêter uniquement l'épargne reçue).

On distinguera ainsi les banques de dépôt et les banques de prêt (et parmi elles les banques d'affaires) :

- les banques de dépôt seront exclusivement chargées d'assurer la garde des comptes courants (dépôts à vue). Elles effectueront les services d'encaissement et de paiement, mais ne pourront pas se livrer à des activités de prêt. A chaque dépôt correspondra une couverture en monnaie centrale.
 - Les banques de prêt recevront l'épargne (dépôts à terme) du public avec laquelle elles assureront l'escompte et le négoce des traites et des créances. Elles pourront accorder des prêts à leurs clientèles. Cependant chaque prêt accordé devra être financé par des épargnes reçues d'une durée au moins aussi longue.
 - Les banques d'affaires financeront leurs activités en empruntant directement au public et aux banques de prêt. Ces activités devront être également financées par des fonds qui leur seront remis sciemment à cette fin pour une durée au moins aussi longue.
- Dans ces conditions, on comprend qu'elles n'auront plus la même capacité qu'auparavant pour jouer sur les marchés financiers.

Ce dispositif permettra en effet, conclut ici Allais : « de rendre impossible toute création monétaire autre que celle de la monnaie émise par la Banque centrale, de supprimer les déséquilibres résultant du financement d'investissements à long terme par des emprunts à court terme, de maîtriser le volume de la masse monétaire souhaitée et les émissions et les annulations de la monnaie, de rendre à la collectivité les gains provenant de la création monétaire, de permettre le contrôle par l'opinion publique et le Parlement de la politique monétaire, et d'égaliser le taux d'investissement au taux d'épargne. »

Ainsi tous les dépôts bancaires seront couverts par la monnaie de la Banque centrale qui sera seule responsable de l'émission et de l'affectation de la monnaie de crédit.

Emettre de la monnaie redeviendra un acte souverain.

A propos du QE4P et de l'Europe qui gronde

Le QE4P (ou quantitative easing for people) est un mouvement social européen qui suggère aux autorités institutionnelles et monétaires de distribuer directement auprès du public les énormes quantités de monnaie que la BCE (Banque centrale européenne) concède aux banques de façon à ce qu'elles reprennent leurs activités de soutien à l'économie.

Les assouplissements quantitatifs des Banques centrales

Ces assouplissements quantitatifs (QE ou Quantitative easing) furent appliqués quand les canaux de transmission traditionnels de la politique monétaire n'apparurent plus pertinents à de nombreuses Banques centrales lors de la crise de confiance qui traversa le monde et les marchés financiers après 2010. Les banques commerciales répugnaient alors à se prêter les unes aux autres de crainte de recevoir en échange des créances de très mauvais aloi (ou qualifiées comme tel par les agences de notation). On s'observait, personne ne bougeait et l'économie s'effondrait dans la déflation.

Le Japon, le Royaume-Uni, puis les Etats-Unis furent les premiers, après la crise, à injecter de grandes quantités de monnaie sans utiliser les voies traditionnelles qui consistent à n'accorder que parcimonieusement, et à un certain prix, de la monnaie à la demande des banques. Avec ce procédé exceptionnel et non conventionnel, les Banques centrales achetèrent en revanche des actifs qui peuvent être risqués pour des montants très importants. Elles gonflèrent ainsi considérablement leur bilan d'actifs dont le remboursement est douteux. C'est donc, en quelque sorte, un don fait au réseau bancaire.

On attend de ces assouplissements que la confiance entre les banques revienne, puisqu'elles auront pu placer leurs mauvaises créances auprès de leur Banque centrale, et qu'elles redistribuent des prêts pour répondre à la demande de leurs clients. Mais encore faut-il que cette demande existe.

Aux Etats-Unis, on a remarqué que ce sont les Etats qui avaient emprunté puisqu'ils peuvent, à l'inverse des Etats européens depuis 1992, dépasser un niveau de déficit supérieur à 3 % de leur PIB.

Le plan d'assouplissement quantitatif européen commença en mars 2015 et devrait s'achever en septembre 2017 pour un montant proche de 1200 milliards d'euros au rythme proposé de 60 milliards par mois. Or, la demande privée reste souvent atone. On craint que ces émissions ne viennent d'abord enfler les marchés boursiers et immobiliers, pour ensuite revenir dans la sphère économique et susciter une grande inflation.

Certains ont alors pensé qu'il serait judicieux de distribuer directement ces émissions auprès du public. C'est cette idée que soutient le QE4P (pour Quantitative easing for people).

Une capitation inversée

Pourtant cette idée n'est pas nouvelle. Jean-Marcel Jeanneney l'avait déjà évoqué en 1995. C'était avant l'euro et avant la crise de 2008... La situation n'a guère bougé.

Il avait alors proposé, puisque « la loi de 1993 interdit à la Banque de France d'autoriser des découverts ou d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public » de verser « directement aux habitants du territoire français mille à deux mille francs, par exemple. »

La Banque de France pourrait d'ailleurs, continuait-il, renouveler l'opération « si la conjoncture économique la rendait souhaitable. » Il appela cette opération une « capitation inversée », puisque « le mot capitation désigne un impôt uniforme prélevé par tête d'habitant ». Il en avait étudié les effets économiques. Il constata tout d'abord que la distribution de 120 milliards de francs d'alors (environ 1,7 % du PIB) stimulerait la croissance en France de 0,8 %.

Il supposa ensuite que, dans les quinze premiers Etats de l'Union européenne, la même proportion de 1,7 % du PIB de chaque pays membre soit allouée aux habitants. Il constata qu'elle stimulait encore plus la croissance qui tripla, au cours de la première année, le taux précédemment observé. Il constata cependant que, si « l'opération n'est pas répétée, les effets s'amenuisent. Mais rien n'interdirait de le la renouveler si cela paraissait utile. »

Il avait souligné qu'il convenait de respecter certaines conditions prudentielles : des capacités de production mobilisables, des prix assagis et une balance commerciale excédentaire. Ce qui est le cas de la zone euro en 2015.

Il avait également noté que la Banque centrale devait, pour éviter que les prix ne s'emballent, contrecarrer la baisse éventuelle du taux d'intérêt par une politique plus restrictive du refinancement des banques, en en augmentant le coût et en réactivant le taux des réserves obligatoires.

Passer des réserves fractionnaires aux réserves intégrales

Cette proposition de 1985 et celle du QE4P vingt ans plus tard se présentent comme des techniques de relance temporaire de l'activité économique. Elles n'ont cependant pas vocation à être permanentes. En effet, si elles devaient être institutionnalisées comme je le propose avec la distribution de dividendes nationaux du crédit social, il conviendrait d'éteindre définitivement toutes les autres sources d'émission monétaire.

En effet, si ce n'était pas le cas, une fois dans les poches d'un consommateur, la monnaie passerait dans une autre poche, puis finirait sur un compte bancaire. Cette monnaie viendrait ainsi gonfler les réserves de la banque commerciale qui pourrait dès lors augmenter la masse monétaire au-delà de ce qu'il serait convenable.

Dans ce cas, comme les banques disposeraient toujours de leur pouvoir d'émission monétaire, que l'émission monétaire serait toujours liée à la distribution de prêts bancaires, en quelques

années, voire quelques mois, les prix augmenteraient tellement que les revenus accordés aux populations ne leur offriraient aucune croissance de leur pouvoir d'achat collectif.

On en arriverait bien vite à une situation conflictuelle entre les différentes catégories de bénéficiaires de la monnaie directement accordée par la Banque centrale ou par les banques commerciales.

Un vieux conflit déstabilisateur

La France comme de nombreux autres pays ont déjà connu ce conflit. Il est à l'origine du débat qui opposa en Angleterre tout au long du XIX^e siècle l'école de la circulation (currency school) à celle de la banque (banking school). Il est aussi à l'origine de la loi de 1973 en France qui mit fin à une situation dans laquelle l'Etat et les banques pouvaient dispenser la monnaie auprès du public.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il fallait en effet reconstruire. On ne trouva pas d'emprunteurs privés... C'est l'Etat qui se désigna.... Puis vinrent l'hiver 1954 et l'appel de l'abbé Pierre.... Il fallut construire..... On ne trouva pas d'emprunteurs privés... C'est l'Etat qui le fit encore C'est pourquoi on lui permit de disposer d'une bonne partie des disponibilités monétaires.

Avec le plancher des effets publics en 1948, les banques eurent l'obligation d'acquérir des titres publics à hauteur de 95 % de leur portefeuille, quelle qu'en soit leur rentabilité. Puis petit à petit, ce taux diminua. Il n'atteignait plus que 5 % en 1965. On remplaça ce système en 1967 par celui des réserves obligatoires, considéré comme plus libéral parce qu'il laissait la liberté aux banques de choisir les titres qu'elles souhaitaient céder pour obtenir de la monnaie centrale. Ce taux qui était de 15 % en 1975 fut fixé à 2 % en 1978. Il passa à 1% en 2012.

On considéra également que les émissions monétaires directes de la Banque de France à l'Etat portaient préjudice aux émissions monétaires bancaires. Il convenait donc de libéraliser le marché de la monnaie « pour lever les obstacles à l'expansion économique et sortir de l'économie administrée » comme disait le rapport Armand-Rueff.

C'est ainsi que l'on en arriva à doter la Banque de France d'un nouveau statut qui disposait que « le Trésor public ne peut plus être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France. » C'était la loi n°73-7 du 3 janvier 1973 (article 25).

Pour que chacun fasse son métier, rendons la monnaie intégrale et souveraine : l'émission monétaire à l'Etat, la distribution de prêts bancaire au commerce.

La régénération monétaire

Comme d'autres avant lui (Fisher, Allais) Paul H. Dembinski a souligné le lien existant entre le décalage temporel sur lequel reposent les émissions monétaires et l'insécurité économique.

Décalage temporel et insécurité économique

Il rappela que le métier de banquier consiste à jouer avec les échéances des contrats individuels de façon à être en mesure de prêter plus de moyens de paiement au public qu'il ne détient d'espèces.

« La variété des temps de contrat de crédit et de dépôt permet à la banque de composer les deux côtés de son bilan de manière à ce que, bloc par bloc, les échéances des créances et des engagements concordent. Ainsi, la banque assure sa liquidité et sa solvabilité en jouant sur son portefeuille d'échéance.»

Mais cette disparité des termes du contrat comporte un risque social quand les échanges de créances et des engagements ne coïncident plus, quand l'un des acteurs est défaillant. Il peut entraîner la défaillance d'autres acteurs, quand le débiteur ne rembourse pas sa créance, le banquier ne peut assurer les retraits des dépôts à vue. « La pyramide soigneusement construite des crédits et des dépôts menace alors de s'écrouler et d'entraîner dans sa chute l'ensemble de la toile des relations financières. »

Une période jubilaire

Ce risque va entraîner la réduction de la distribution de nouveaux contrats et ralentir l'activité, déstabiliser et précariser les agents économiques. Dembinski propose alors de limiter la durée d'existence des dettes et des créances à l'intérieur d'une période

définie : la période jubilaire. Elle permettrait à l'emprunteur d'échapper à l'aliénation continue que constitue la renégociation des termes du contrat. En revanche, elle obligerait le créancier à se garantir sur les capacités à rembourser de l'emprunteur. Cette limitation de la durée d'existence des créances, à l'intérieur de l'espace jubilaire, permettrait de surcroît d'influencer progressivement les autres relations contractuelles commerciales, privées et publiques, de développer de nouveaux comportements des marchés et d'orienter les anticipations des acteurs économiques. Elle permettrait de régénérer la masse monétaire.

Cette régénération monétaire serait possible grâce à la distribution de dividendes nationaux à tous les citoyens. Ils amèneraient un nouveau pouvoir d'achat qui n'a pas vocation à être accaparé et retenu par quelques-uns. Cette régénération permettrait de créer un cycle économique maîtrisé qui rompt et neutralise les autres cycles économiques.

Annuler la monnaie sur la consommation

On sait cependant que l'émission de nouvelles générations de crédit dépend de l'extinction des anciennes. C'est ainsi que notre actuel système monétaire fonctionne. La politique monétaire de nos Banques centrales ne consiste qu'à réduire ou accroître le volume des émissions de monnaie. Mais elle ne sait pas régénérer la monnaie. Elle dispose de tout un arsenal d'instruments de régulation monétaire qui lui permet de réduire ou d'accroître les émissions de crédit bancaire. Mais elle ne possède aucun outil susceptible de réduire ou de supprimer les volumes de la monnaie déjà émis puisque ceux-ci dépendent des durées de prêts bancaires précédemment distribués par une multitude de banques commerciales.

Les Banques centrales peuvent ainsi réguler la quantité de monnaie, mais elles ne peuvent pas en changer la qualité, sa vitesse et son

utilisation. L'activité économique est donc obligée de s'aligner sur le rythme d'annulation des anciennes générations monétaires, au gré de la demande des emprunteurs.

Cette incapacité de la politique monétaire à régénérer la masse monétaire a été à juste titre critiquée par Jacques Riboud. Il constatait que « les nouvelles générations de monnaie sont introduites par le crédit. Or, le crédit distribué par les banques n'est pas distribué en fonction de critères de productivité, de dynamisme, d'esprit d'entreprise, d'intérêt général, etc. Les banques (et cela on ne peut leur reprocher) se basent sur des critères tout différents : rendement des fonds prêtés, « sortie » de l'opération, et surtout « sureté », c'est-à-dire garantie de récupérer les fonds avancés à l'échéance (qu'elles souhaitent aussi rapprochée que possible). » Ainsi, la distribution de prêts bancaires est souvent procyclique, mais rarement contracyclique. On prête moins quand de nombreux autres prêts déjà distribués ne sont pas encore arrivés à échéance.

Riboud continue : « La réduction du crédit arrive peut-être à supprimer quelques « canards boiteux », elle en supprime beaucoup d'autres qui ne boîtent pas, mais qui sont seulement un peu essoufflés ». La théorie monétariste de contrôle de la distribution du crédit ne remplit pas sa fonction. « Pourquoi ? Parce que le resserrement de l'alimentation monétaire s'exerce en amont au niveau du crédit, au lieu de s'exercer en aval, directement sur la consommation. » Un monétarisme expansé ne peut donc se concevoir qu'en exerçant sur la consommation ce pouvoir d'annulation des générations de crédit précédemment émises.

On voit ici que l'annulation périodique d'un volume de monnaie après qu'il a irrigué l'activité économique, interdirait la spéculation vers des circuits financiers, sa thésaurisation et sa rétention par quelques groupes d'individus. Elle interdit, en fin de compte, sa concentration capitalistique préjudiciable à la dispersion universelle des moyens de paiement.

L'épongement de la monnaie

C'est pourquoi je propose que les dividendes nationaux distribués à la population soient annulés au terme d'une période déterminée (par exemple une semaine ou un mois) par une contribution sociale sur la valeur ajoutée (CSVA). Celle-ci pourra s'interpréter comme un impôt d'épongement monétaire. Elle articulera la circulation monétaire.

Elle ne sera pas dédiée au financement d'un budget. Elle aura pour seul objectif de régénérer la masse monétaire en circulation. C'est-à-dire de la renouveler, en l'augmentant si besoin est, avant de la réinjecter auprès de tous. Il s'agira là de ne pas réduire les nouvelles générations d'émission monétaire, mais d'annuler les anciennes. Comme le jubilé.

Distribution des dividendes nationaux.

Annulation du crédit social

Les dividendes nationaux pourront être initialement financés, lors de leur introduction, par une réaffectation des ressources de la protection sociale (allocations familiales, de chômage, de retraite et minima sociaux, RSA, APL, API...), dont la charge, actuellement financée sur le travail (ce qui accroît son coût) sera transférée sur la consommation finale.

On préservera cependant le budget santé-maladie puisque le risque de dégradation de la santé et de maladie n'est pas proportionnel au budget individuel que l'on peut lui consacrer.

Ces dividendes nationaux seront ensuite périodiquement abondés par la totalité ou une partie du crédit social provenant des émissions monétaires de la Banque centrale. Cette monnaie sera intégrale et souveraine.

La proportion de ce crédit social qui ne sera pas affectée au financement des dividendes nationaux pourra être affectée à des objectifs d'investissement en biens collectifs et en ajustements sociaux. On peut penser ici à des mesures de financement de la transition énergétique, de rénovation de l'habitat et de construction de logements, de distribution de la propriété collective, mais aussi à des ajustements sociaux. Il s'agirait de permettre une baisse du prix ou du tarif de certains biens et services compensée ensuite à leurs fournisseurs. C'est en quelque sorte le second canal de distribution du crédit social que Douglas avait proposé dans sa technique d'escompte compensé. Le logement social et d'autres biens ou services stratégiques ou sociaux pourraient bénéficier de cette proposition.

Ces dividendes nationaux seront périodiquement distribués à chaque citoyen, puis après avoir circulé dans le circuit de l'économie réelle, leur valeur sera annulée auprès des fournisseurs par une contribution sociale sur la valeur ajoutée (CSVA) de façon à

autoriser une régénération monétaire permanente. Ainsi, ce volume de monnaie circulera temporairement. C'est une monnaie de crédit social. Il sera circonscrit dans le temps et l'espace dans un circuit fermé.

Il conviendra sans doute d'en éviter les fuites de façon à assurer la fluidité des flux et combattre les fraudes préjudiciables aux nouvelles émissions monétaires. C'est pourquoi la CSVA apparaît ici un procédé pertinent d'extinction des créances, car elle est construite sur le modèle de la TVA qui reste l'impôt sur lequel on observe, selon les services fiscaux, le moins de fraudes relativement au volume collecté. Rappelons que la TVA couvre plus de 50 % des recettes de l'Etat alors que l'impôt sur le revenu n'en couvre pas le quart (279 milliards d'euros de TVA soit 51,1%, 75,3 milliards soit 19,9% d'impôt sur le revenu et 58,1 milliards soit 15,3% pour l'impôt sur les sociétés en 2015.)

Pertes fiscales par impôt en milliards d'euros en 2012						
	IR	TVA	IS	Impôts patrimoine	Autres*	Total
Estimation basse	15	15	23	4	3	60
Estimation haute	19	19	32	6	4	80

* impôts locaux, autres impôts

Source : Rapport du syndicat national Solidaires Finances Publiques Evasions et fraudes fiscales, contrôle fiscal, janvier 2013.

On sait, par ailleurs, que la disparition de tous les revenus et minima sociaux qui sont actuellement attribués, sous certaines conditions à différentes catégories de personnes, va rendre inutiles de nombreux postes de travail. Ces postes, souvent tenus par des agents de la Fonction publique, chargés des missions de contrôle de l'affectation de ces revenus conditionnels, devront évoluer vers des missions de vérification des comptes et de la fluidité des flux.

Rappelons ici le principe : Ce ne sont pas les dividendes nationaux qui sont annulés. C'est un volume de monnaie qui lui est égal. C'est le crédit social que l'on annule.

Trois façons d'approcher la distribution des dividendes nationaux par le crédit social

Avec le retour à l'Etat du monopole d'émission monétaire, la nouvelle monnaie viendra remplacer la monnaie d'endettement, précédemment émise par les banques commerciales. Ce sera une monnaie de crédit social. Le volume de monnaie qui sera consacré au financement des dividendes nationaux sera distribué puis annulé périodiquement au terme d'un cycle de circulation relativement court. Puis un nouveau volume de monnaie de crédit social sera ensuite engagé et redistribué entre tous.

Une approche par le flux des revenus

Admettons un flux annuel des revenus de 100 (c'est le PIB), dont 27 sont consacrés à la protection sociale (c'est approximativement son budget si l'on retranche son déficit et la branche santé-maladie). Ce flux de revenus est autorisé avec une masse monétaire de 25 qui circule 4 fois dans l'année (c'est l'agrégat monétaire M1 et sa vitesse de circulation). A partir de ces données, nous allons calculer avec un taux de croissance économique de 2 % nominal (soyons lucides, retenons 1 % de croissance en volume et 1% d'érosion monétaire) le résultat au terme de 10 ans (deux magistratures). On aura :

$PIB : 100 * 1,02^{10} = 121,8$ et $M1 = 25 * 1,02^{10} = 30,4$.

Soit un accroissement en volume des revenus du PIB de 21,8 et de M1 de 5,4.

Si nous gardons le même modèle de protection sociale qu'aujourd'hui, son budget sera de $27 * 1,02^{10} = 32,9$. Ce qui suppose évidemment le plein emploi, et le même rapport de populations active et inactive, ou à défaut une augmentation de la charge fiscale....et de la dette bancaire....

En revanche, si nous affectons toute la monnaie créée pendant cette décennie à ce budget initial, nous aurons un budget de 48,6 pour financer nos dividendes nationaux (5,4 de monnaie supplémentaire qui tourne 4 fois l'an donnent 21,6 de revenus que nous ajoutons au budget initial de 27) en considérant ici une même vitesse de circulation monétaire, ce qui n'est pas démontré. On peut, en effet, estimer que l'assurance d'un revenu permanent pour les plus fragiles pourra faciliter et entraîner les échanges.

En 10 ans, en prenant une estimation de croissance réelle basse, nous pourrions distribuer sous forme de dividendes nationaux à tous les Français presque 50 % du PIB.

On peut évidemment retenir un taux de croissance plus élevé, mais restons modestes. En revanche, considérons que ce taux ne sera pas invariable, et qu'il pourra baisser dans les prochaines années. Raison de plus pour concevoir une nouvelle répartition des revenus avant qu'il ne soit trop tard.

On s'aperçoit dans cette approche que le budget initial de la protection sociale deviendra de plus en plus minime, voire résiduel, au fur et à mesure que les flux de crédit social viendront l'abonder.

Une approche par les unités de consommation

Les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas proportionnellement au nombre des individus qui le compose. On a vu qu'ils sont quantifiés par des unités de consommation. J'ai supposé, pour simplifier dans les calculs suivants une unité par adulte et de 0,5 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Pour illustrer cette nouvelle approche, j'ai toujours retenu un budget de protection sociale réduit à 27 % du PIB. Soit 540 milliards d'euros d'un PIB évalué à 2000 dans les années 2010.

En divisant ce montant par 50 millions d'unités de consommation (en admettant ici 20 millions d'enfants de moins de 14 ans), nous obtenons) 10.800 euros par an et par unité de consommation, ou

900 euros mensuels pour les adultes de plus de 14 ans et 450 pour les moins de 14 ans.

Comme nous l'avoir dit, ce budget sera annulé, après transfert, par un impôt d'épongeage monétaire sur la consommation que nous appelons CSVA (Contribution sociale sur la valeur ajoutée).

Rappelons que, dans un premier temps, il permettra de faire baisser considérablement le coût du travail à moins des deux tiers de sa valeur actuelle, et d'accroître son assiette puisqu'on y inclut aussi les productions et services importés.

Ce budget social sera dès lors périodiquement augmenté des revenus du crédit social et distribué à tous les citoyens par le canal de dividendes nationaux.

On devine que ce transfert ne sera pas automatique et que les retraités et les chômeurs bénéficiant de pensions supérieures préféreront, pour certains, préserver leurs anciens systèmes d'allocation. Ils n'auront pas, en effet, pu préalablement profiter de la distribution des dividendes nationaux pendant leur vie antérieure et en épargner une partie pour améliorer leur ordinaire. (J'explique plus loin le financement de ce surcoût budgétaire temporaire).

Voyons maintenant l'évolution du dividende national dans la même hypothèse que précédemment avec un PIB initial de 2000 qui augmente de 2 % l'an et atteindra 2437 dix ans plus tard. ($2000 * 1,02^{10}$)

Si nous admettons que le budget initial de la protection sociale de 540 milliards évolue au même rythme annuel que le PIB, à 2 % l'an pendant 10 ans, il atteindra 10 ans plus tard 658 milliards. Divisé par 50 millions d'unités de consommation, il permettra une distribution mensuelle de 13.160 euros par an, soit 1096 euros par mois....

En revanche, si nous ajoutons à ces dividendes la monnaie émise pendant cette même période, nous aurons le budget initial de la protection sociale (540 milliards) auquel nous ajouterons les revenus apportés par le crédit social pour permettre une croissance de 2 % pendant 10 ans ($2000 * [1,02^{10}] - 2000$). Soit 977 milliards.

Divisé par 50 millions d'unités de consommation, il permettra une distribution mensuelle de 19.540 euros par an, soit 1628 euros par mois.

Dans cet exemple, toute la productivité et la croissance engendrées pendant cette décennie sont directement distribuées à tous, jeunes et anciens, actifs et non actifs, riches et pauvres, citoyens, puisqu'il s'agit d'un dividende national tiré d'un patrimoine collectif, d'un capital naturel et d'un capital humain nationaux.

Dix ans après cette réforme de répartition des revenus, nous pourrions avoir un dividende national mensuel atteignant 1628 euros pour chaque adulte et 814 euros pour les enfants de moins de 14 ans.

Un couple ayant un enfant de moins de 14 ans aura 2,5 unités de consommation, soit 4070 euros comme revenu familial.

Un couple et trois enfants bénéficieront de 3,5 unités de consommation, soit 5698 euros. Un célibataire une unité de consommation soit 1 UC = 1628 euros.

On notera que le dividende national est pris en compte dès le premier enfant.

Un salarié bénéficiera de son salaire (net à payer) et de son dividende, quel que soit le montant de son salaire. En revanche, plus aucune allocation (chômage, RSA, APL, PAI, etc) ne sera versée puisque chaque citoyen bénéficiera d'un dividende.

Les salariés interpréteront ce dividende comme un salaire indirect dont ils auront la charge de gestion. La distribution de dividendes nationaux fonde un régime d'autogestion du salaire indirect. Ils peuvent les épargner pour accroître leurs revenus ultérieurs, supporter des temps d'emploi discontinu et améliorer leurs vieux jours.

Si pendant ces dix ans, par exemple, ce dividende est épargné pour moitié, soit 650 euros par mois en moyenne décennale, le capital constitué atteindra 78.000 euros et pourra bien sûr s'élever s'il est

investi ou placé. La réforme bancaire nécessaire à l'instauration de la monnaie intégrale et souveraine garantira, comme nous l'avons vu, la stabilité du pouvoir d'achat et la sécurité de l'épargne. Elle permettra de contrôler le niveau d'inflation désiré, supprimera les crises financières et réduira considérablement les bulles spéculatives.

Cependant, les banques pourront, grâce à l'épargne nouvelle qui sera déposée dans leurs coffres, augmenter le volume de prêts qu'ils pourront accorder à la population.

Enfin, lorsqu'ils seront retraités, ce capital, complété par le dividende national qu'ils continueront à percevoir, améliorera le sort des anciens.

La distribution des dividendes nationaux du crédit social propose ainsi un modèle de répartition des revenus bien différent de celui que nous connaissons. Elle permettrait d'éliminer la (grande) pauvreté, d'assurer à tous un revenu continu, quelles que soient la situation et la précarité du travail. Elle réduirait le poids des rentes indûment perçues, mais valoriserait le travail non rémunéré, notamment domestique, et permettrait à tous d'épargner et de se constituer un patrimoine.

Il appartiendra au législateur de déterminer la part des émissions monétaires de crédit social qui devra être affectée à ces dividendes nationaux et la part de celles qui devra financer des investissements en bien collectifs et des ajustements sociaux (Un commissariat au partage social pourra être créé à cet effet). En tout état de cause, la loi devra sanctifier le principe de distribution du dividende national par le crédit social et son niveau d'indexation minimal relativement aux autres revenus.

Cependant, pour initier ce nouveau modèle de répartition des revenus, je suggère que la plus grande part soit affectée aux dividendes nationaux. Ensuite, une régénération monétaire partielle du crédit social pourra être envisagée.

Une approche selon le modèle de régénération monétaire du crédit social

Le temps a passé... On ne consacre alors au financement des dividendes nationaux qu'une partie des émissions monétaires du crédit social. Supposons les deux tiers. (On peut imaginer ici consacrer le dernier tiers de ces émissions à l'autre canal de distribution du crédit social).

Avec le temps, on a également admis de libérer une partie de celui-ci du circuit fermé dans lequel il est circonscrit pour être périodiquement annulé. En effet, si les émissions monétaires du crédit social qui se sont accumulées avec le temps ne sont pas partiellement libérées de ce circuit, leur volume finira par couvrir la presque totalité du produit intérieur brut.

Ainsi, admettons que pendant un siècle nos économies connaissent une croissance annuelle en volume de 1 %.

Un PIB initial de 100 représentera 270 cent ans plus tard. $\{100 \cdot (1,01^{10})\}$.

Notre économie aura donc produit des revenus supplémentaires équivalents à 170. Si ces revenus restent circonscrits dans le circuit du crédit social, avec une base de 27 équivalente au budget initial de la protection sociale, nous aurons un revenu national de crédit social égal à $170 + 27$, soit 197.

En un siècle, le PIB se sera multiplié par 2,7 et le crédit social par 7,2. Il couvrira alors 72 % du PIB.

Les autres postes de ventilation du PIB (impôts, revenus du travail et revenus du capital) n'en couvriront plus que 28 %.

On imagine bien, sans faire de l'économie fiction (car nous sommes bien incapables de prédire l'avenir), que les autres postes de répartition des revenus distribués devront aussi augmenter.

L'ensemble des revenus salariaux et assimilés s'élevait autour d'un peu plus de 30 % à la fin des années 2010. Les revenus du capital et assimilés atteignaient 26 %. Ces postes devront continuer à être alimentés pour garantir l'équilibre et la pérennité de notre société.

On peut certes imaginer une société totalement mécanisée, informatisée, numérisée dans laquelle le volume d'heures du travail salarié (ou rémunéré) occupé dans les branches de production n'atteindra plus que le quart de sa valeur actuelle. Dans ce cas en effet, ces revenus pourraient ne couvrir que 14 % des revenus distribués. Certains évoquent déjà cette hypothèse pour ce siècle...

Mais il est plus sage et raisonnable de permettre aux revenus distribués par le canal du crédit social de ne pas être entièrement régénérés. Ainsi ces revenus, après avoir été distribués par les dividendes nationaux auprès de la population, continueront à circuler et s'agrégeront auprès des autres revenus ventilés dans le PIB (revenus du travail, revenus du capital et impôts).

Il s'agira donc ici de définir un arbitrage qui devra considérer plusieurs variables : le niveau de l'emploi et les besoins de la production, la réduction possible du temps de travail global, le nombre d'individus et leur répartition par tranches d'âge...

Convendra-t-il, dès lors, de ne régénérer que la moitié ou le quart des émissions monétaires du crédit social ? Nous n'en savons rien. L'avenir nous le dira.

En tout état de cause nous quittons un modèle capitaliste caractérisé par l'accumulation du capital et le salariat pour entrer dans un modèle mutualiste et coopératif.

Financé par le budget social, voire par l'impôt, le revenu de base aura toujours un montant limité par le plafond toléré de pression fiscale. Il risque de devenir rapidement un expédient.

En revanche, le dividende national financé par le crédit social en accroîtra progressivement le montant relativement aux autres revenus. Il pourra ainsi devenir un nouvel instrument de répartition des revenus et fonder un modèle de protection sociale permanent et moderne. Il sanctuarisera un contrat de société qui viendra tempérer les absences et les aléas des contrats de travail et des rentes.

Comment passer d'un modèle à l'autre ?

Passer du système de protection sociale actuel à la distribution de dividendes nationaux suppose quelques étapes.

On transférera tout d'abord les cotisations sociales et les impôts affectés à son financement sur un impôt sur la consommation. Ce budget financera en partie les dividendes nationaux. Il sera complété par des émissions de crédit social.

L'extinction des droits acquis

Au jour de la mise en place de ce plan de substitution, les bénéficiaires de l'ancien système de protection sociale pourront, s'ils le désirent, préserver les droits qu'ils ont acquis sur leurs anciens régimes au prorata temporis de leurs cotisations (pensions de retraite, allocations chômage).

Les populations âgées percevant déjà une pension de retraite pourront continuer à en bénéficier ou pourront choisir le versement d'un dividende national si le montant de celui-ci lui est supérieur. Il s'agira pour elles de ne pas être lésées puisqu'elles n'auront pas bénéficié des dividendes nationaux tout au long de leur vie antérieure et donc en épargner une partie pour se constituer un capital.

Les salariés ayant déjà acquis des droits à une pension de retraite pourront préférer les préserver et ne bénéficier que d'un dividende national partiel. Par exemple, un salarié ayant déjà travaillé un certain nombre des trimestres requis pour obtenir une pension de retraite à taux plein pourra opter pour le maintien de sa pension de retraite affecté du coefficient de décote appliqué au jour de la mise en place du plan de substitution, et à l'attribution immédiate d'un dividende national partiel. On pourrait ici retenir comme principe que le montant de ce dividende partiel, ajouté à la pension de retraite future, qu'il recevra ne pourra excéder le taux plein qu'il aurait atteint dans le système précédent.

Il est évident qu'à l'exception des droits précédemment acquis sur

les pensions de retraite (et accessoirement sur les allocations chômage) qui peuvent être plus profitables pour un certain nombre de salariés dont la carrière et l'activité sont déjà avancées, le versement périodique du dividende national sera plus avantageux pour l'ensemble des agents en activité.

On peut admettre qu'au terme d'une dizaine d'années la moitié des droits ouverts sur les pensions de retraite sera éteinte et remplacée par le versement de dividendes nationaux.

Il conviendra cependant de trouver une manne capable de financer le budget d'extinction des droits acquis sur l'ancien régime selon les options que les bénéficiaires pourront faire.

Bien évidemment, seules les populations de retraités qui estiment bénéficier d'une pension supérieure au montant du dividende national trouveront avantage à préserver leurs droits acquis.

Le budget d'extinction des droits acquis

Ce budget d'extinction des pensions de retraite pourra être financé par une partie des ressources que les banques rembourseront au fil du temps à la Banque centrale et donc à l'Etat pour s'acquitter des avances monétaires qu'elle lui aura faites dans le cadre de la mise en place de la monnaie intégrale et souveraine.

En effet, au jour de la réforme de la monnaie intégrale et souveraine, la Banque centrale devra, pour leur éviter un déséquilibre comptable et financier, accorder aux banques une avance équivalente aux dépôts non couverts par de la monnaie centrale. Les banques pourront ainsi couvrir leurs dépôts par de la monnaie réelle (intégrale) et non plus par des reconnaissances de dettes (promesses de payer).

Puis, au fur et à mesure que les prêts en cours seront remboursés par les agents emprunteurs aux banques de prêt, celles-ci devront, à leur tour, assurer le remboursement des avances que la Banque centrale leur a consenties. On estimait habituellement le montant nécessaire à cette couverture, en France, autour de 1500 milliards

d'euros 2010.

Dans cette affaire, il n'y a aucune variation de la masse monétaire en circulation, mais uniquement un changement de ses contreparties. On a remplacé des promesses de payer, de reconnaissances de dette, par de la monnaie réelle.

Cette période de transition vers la monnaie intégrale et souveraine fut déjà décrite par Maurice Allais. Je cite : « Naturellement l'ensemble du système bancaire ne pourrait assurer une couverture intégrale des dépôts à vue et de ceux des dépôts à terme qui jouent actuellement le rôle d'encaisses que si lors de la mise en application de la réforme du crédit, l'Etat, par l'intermédiaire de la Banque de France, accordait au secteur bancaire un prêt à long terme portant intérêt dont le montant global serait égal à l'excès de la masse monétaire sur la monnaie de base. Le taux d'intérêt pourrait être au départ relativement faible, mais il serait progressivement porté au niveau des taux d'intérêt correspondant aux obligations de premier ordre diminué de 2 %. »

Ainsi, « la Banque de France, agissant pour le compte du Trésor, consentirait à l'ensemble du secteur bancaire un prêt d'un montant global à l'excès de la masse monétaire M sur la monnaie de base B à cette date. »

Puis, « à mesure que les prêts antérieurement consentis à leurs clients par les banques de dépôts leur seraient remboursés par leurs clients, elles en reverseraient les montants à la Banque de France en remboursement des avances reçues de sa part. »

Cette technique de changement des contreparties monétaires fut récemment présentée par Christian Gomez. Il suggérait de l'utiliser à l'extinction des dettes publiques de la zone euro. L'extinction des droits acquis sur les pensions de retraite en fait partie. On peut supposer qu'elle soit aussi également utilisée pour financer des investissements publics et sociaux. Evidemment, l'utilisation de cette manne ne sera possible qu'une seule fois lors de la mise en place de la monnaie intégrale et souveraine.

Un nouveau partage dans la prospérité

La distribution des dividendes nationaux va permettre de répartir entre tous le produit des rentes intégrées dans certains revenus du travail et du capital.

On a vu, en effet, que toute tentative de suppression des rentes s'avère inutile, voire même contre-productive, et ne ferait que les déplacer vers d'autres supports. En revanche, la distribution d'un dividende national à tous permettra d'en atténuer, voire même d'en supprimer les effets.

La distribution de dividendes nationaux à tous revient ainsi à mutualiser les gains de la productivité entre tous. Elle a aussi pour conséquence de corriger les processus d'accumulation des revenus qui freinent et altèrent la prospérité commune. Elle permet de soutenir la consommation sans privilégier une catégorie sociale plus qu'une autre, et donc, sans perturber le fonctionnement des marchés.

Le dividende national, c'est le revenu permanent d'un patrimoine collectif

Le dividende national est l'instrument d'une protection sociale permanente. Il institue un troisième revenu entre les revenus du travail et ceux du capital. Il peut s'interpréter comme le prix du temps social contraint et de la production domestique. Il permet de créditer les ménages d'un pouvoir d'achat additionnel qui n'alourdit pas les coûts de production et d'élever le niveau de vie de tous au-dessus du seuil de pauvreté monétaire. C'est le revenu permanent et inconditionnel reçu d'un patrimoine collectif, humain, naturel, culturel, social et économique, sans cesse enrichi par les anciennes générations et que les générations présentes doivent préserver et renouveler.

Le dividende national, créateur d'emploi et de partage du travail

Parce qu'il est inconditionnel, le dividende national est neutre. Il ne discrimine pas ses bénéficiaires. Ils n'ont donc pas d'avantages à tirer du maintien d'un état ou d'une condition qui ne leur assure plus d'assistance particulière. Le dividende national inverse la logique de l'assistanat.

En revanche, sa distribution inconditionnelle offre à tous plus de liberté pour choisir la qualité de l'emploi, la durée du temps de travail et les périodes de formation. On sait, en effet, que de nombreuses personnes ne trouvent pas d'emploi parce que leur productivité n'est pas assez élevée, parce que les éventuels employeurs considèrent que leur coût salarial excède la valeur ajoutée qu'ils peuvent engendrer. L'exclusion de ces personnes du marché du travail détruit du capital humain, mais entraîne une augmentation des revenus de transfert. Ce coût rend l'emploi plus rare.

La distribution des dividendes nationaux supprime, en revanche, tous les revenus de transfert. Elle permet ainsi aux entreprises de maintenir des activités à faible productivité et faible valeur ajoutée. Elle permet d'élargir l'éventail des emplois.

Par ailleurs, le partage du travail dans une économie sans ou à faible croissance et sans création d'emplois devient plus aisé. La flexibilité de l'emploi et la flexibilité salariale sont mieux acceptées grâce à la sécurité qu'offre l'attribution d'un dividende national.

Le dividende est ainsi créateur d'emplois et constitue une incitation au partage du travail.

Le dividende national, arbitre d'un nouveau partage

Le niveau du dividende national devra répondre à des objectifs économiques définis pour fonder un nouvel arbitrage social. Trop bas, il pourrait être interprété comme une subvention donnée aux entreprises encouragées à baisser les salaires. Trop haut, il pourrait être accusé d'encourager alors les populations à ne pas avoir

d'emploi. André Gorz avait développé ces questions. Il s'agira de savoir quel seuil ce dividende doit atteindre pour ne pas pénaliser la production et ne pas appauvrir le pays.

L'analyse est ici différente selon la structure des emplois de l'entreprise, selon qu'ils sont peu qualifiés ou hautement qualifiés et en principe davantage rémunérés.

Il conviendra sans doute de situer le dividende national entre le minimum vital et un niveau de vie suffisant.

Ces deux concepts sont connus, mais mériteraient d'être revisités. Un minimum vital est un concept quasi sanitaire. Il suppose de définir les besoins sanitaires physiques comme psychologiques minimaux de chaque personne en fonction de son âge, de son environnement social, culturel, climatique.

Un niveau de vie suffisant est un concept différent. Il s'inscrit dans un environnement social déterminé. Il n'est pas identique selon que l'on a une basse ou haute situation sociale, selon le niveau de développement du territoire sur lequel on vit.

Ces approches sont sans doute complexes, mais ne doivent pas occulter le fait que le travail restera toujours un facteur d'identité, de développement et d'épanouissement personnel, et de sociabilité, quelle que soit la valeur monétaire que l'on puisse lui donner.

Le dividende national, garant des niveaux de vie familiaux

La distribution de dividendes nationaux instaurera un nouvel arbitrage de la répartition des revenus entre les populations actives et inactives, jeunes et âgées, en charge de famille et sans charge de famille, rentière ou laborieuse. On a souligné ici que la dégradation des revenus familiaux a participé à la chute de la fécondité depuis 25 ans dans nos sociétés.

On comprend ainsi aisément les incidences que peut avoir une modification de l'estimation du coût économique de l'enfant dans une approche du niveau de vie des ménages. Cette estimation est donc importante pour déterminer les dividendes nationaux qui

reviennent aux ménages en charge d'enfant.

En tout état de cause, le dividende national est servi dès le premier enfant et atteint pour chaque enfant un montant très supérieur aux prestations familiales actuelles. Il s'appréciera bien davantage à l'aune du montant qu'elles devraient atteindre si elles avaient maintenu l'ambition de préserver le niveau de vie des familles qui était à l'origine de la politique familiale.

Le dividende national, un revenu de base à l'âge de la retraite

Le versement permanent d'un dividende national justifie encore, à l'âge de la retraite, le travail domestique et social.

Son montant pourra varier en fonction du taux de croissance de l'activité économique et de la population totale, mais également de la part du crédit social que le législateur lui accorde. Il sera complété par des revenus issus de l'épargne constituée pendant la vie active sur les précédents dividendes distribués et sur les salaires reçus. Le dividende national, rappelons-le, est un salaire indirect autogéré.

Les critiques précédemment adressées à l'encontre de la capitalisation cessent d'être pertinentes ici. D'une part, la réforme bancaire exigée par la monnaie intégrale et souveraine garantit la sécurité et la stabilité du pouvoir d'achat de l'épargne. D'autre part, la distribution permanente de dividendes nationaux, en plus des revenus du travail et le cas échéant du capital, offre à tous la capacité de développer cette épargne.

On sait que la capitalisation est un système risqué quand elle est tributaire des fluctuations financières et boursières, des mouvements spéculatifs et systémiques. Mais comme la réforme présentée ici interdit toute création de crédit ex nihilo, et supprime ainsi les mouvements spéculatifs, les bulles financières et les dérives systémiques qu'elle produit, les épargnes, de quelque durée qu'elles soient, deviennent sécurisées. Elles ne peuvent plus être

prêtées sur des termes plus longs que celles pour lesquelles elles ont été confiées à des gestionnaires financiers. La marche de l'économie en devient plus sereine.

On sait également que la capitalisation est surtout favorable aux bénéficiaires de revenus continus et élevés qui peuvent en épargner une partie pendant leur vie active, alors que ceux qui perçoivent des revenus plus irréguliers et moins élevés, ou craignent le lendemain, ne peuvent le faire dans la même proportion, et sur des longues périodes. Mais le revenu permanent qu'offre le dividende national, permet de réduire les écarts en accroissant les bas revenus relativement aux autres, et permet à chacun d'épargner et d'autogérer à son gré ce surplus de revenu.

Le dividende national et la citoyenneté

On peut s'interroger sur l'opportunité d'attribuer un dividende national à des résidents étrangers et des non-résidents, ou encore à des personnes incarcérées ou privées de leurs droits.

Christine Boutin avait énuméré quelques-uns de ces statuts ou situations. On doit cependant rappeler ici que le dividende national n'est pas, comme c'est le cas pour la plupart des revenus de base, le seul canal de distribution d'un droit sur le patrimoine commun.

Les droits sur le patrimoine commun sont diffusés par la politique monétaire du crédit social par le canal des dividendes nationaux, mais aussi par ceux des investissements en biens collectifs et des ajustements sociaux.

Les étrangers résidents sur le territoire et les travailleurs immigrés bénéficieront, comme tous les nationaux résidents, des équipements et des biens collectifs, des ajustements sociaux qui seront financés par le crédit social, mais ils ne bénéficieront pas des dividendes nationaux. Ils pourront toutefois bénéficier de revenus de substitution financés dans le cadre des ajustements sociaux négociés entre les branches professionnelles ou les collectivités

publiques et l'Etat. Par ailleurs, dans le cadre d'accords bilatéraux entre Etats, un dividende pourra être servi à des résidents étrangers dont le pays d'origine accorde également un dividende dans les mêmes conditions et proportions à nos compatriotes émigrés.

En revanche, les personnes incarcérées pourront bénéficier d'un dividende national de façon à les aider à assurer les moyens nécessaires à leur subsistance carcérale, à payer leurs dettes sous certaines conditions. Ces dividendes pourront être bloqués jusqu'à leur libération ou remis à leur famille pendant leur détention.

Les dividendes nationaux destinés aux mineurs, mais distribués à leurs parents pourront être également partiellement bloqués sur un compte épargne jusqu'à la majorité des enfants. On s'attachera ici à trouver un modèle profitable à toutes les générations de la famille, qui permette aux parents de préserver leur niveau de vie et aux enfants de se constituer un capital disponible pour financer leurs premiers investissements sans faire appel au crédit bancaire.

Le dividende national fonde un nouvel ordre social

La distribution de dividendes nationaux encourage la natalité, réduit le coût du travail, arbitre le partage de la valeur ajoutée, diminue voire supprime la pauvreté monétaire, renforce l'homogénéité de la dispersion des revenus, autorise le partage du travail et la pleine activité de tous. Il assure un revenu permanent pour tous. Il fonde en définitive un nouvel ordre social.

Avançons vers la prospérité et le partage.

La prospérité, ce n'est pas la croissance économique. C'est la préservation et le renouvellement du patrimoine collectif, qu'il soit humain, naturel, social, culturel ou matériel.

Le partage consiste à le répartir et à en garantir à tous l'usage.

Annexe 1 : L'inspiration jubilaire

Le Jubilé est présenté dans les livres de l'Exode (23,10-11), du Lévitique (25, 1-28) et du Deutéronome (15,1-6). Il exige la rémission périodique des dettes et des créances et l'organisation d'un nouveau partage des biens tous les quarante-neuf ans. Il s'agit là tout d'abord de rappeler le droit de Dieu, détenteur de toutes les propriétés sur la terre et sur les hommes. Puis, de rappeler aux hommes et donc, à leurs activités, qu'ils sont prisonniers du temps. C'est pourquoi le jubilé fixait à tous une limite à la durée des obligations issues des dettes et des créances antérieures, et enfermait l'activité économique dans un cycle de 49 ans, ce qui limitait le développement des mécanismes d'accumulation, de concentration des revenus à l'intérieur de cet espace temporel.

La terre appartient à Dieu. Elle est prêtée en parts égales aux tribus et aux clans. Puis chacun vit et vaque à ses occupations et à son commerce grâce à la terre que Dieu prêta. Après une certaine période (49 ans), on constate que certains se sont enrichis, d'autres appauvris, les uns ont accumulé des créances, d'autres des dettes. La cinquantième année, on rend tout à Dieu. C'est la grande remise des dettes et des créances. C'est l'année jubilaire. L'année de révolution, de retour à l'origine. Puis Dieu reprête aux clans et aux tribus les lopins de terre en parts égales pour une nouvelle période.

Ces lois jubilaires furent énoncées dans le cadre d'une société agricole qui reposait sur le capital foncier. Elles cherchaient à annuler les dettes et à redistribuer la terre, principale source d'échange et de revenus, au terme de chaque période jubilaire, dans les mêmes proportions qu'à l'origine. La société contemporaine ne repose plus sur le capital foncier, mais sur un

capital financier construit sur la reconnaissance des dettes et des créances bancaires. Il est issu de l'accumulation de la monnaie qui est, pour l'essentiel, une monnaie d'endettement émise par crédit bancaire. On peut donc donner une interprétation moderne du Jubilé appliquée à cette accumulation monétaire.

Techniquement, il s'agirait d'annuler un volume de monnaie reposant sur des dettes précédemment émises. Puis de le réinjecter à l'intérieur d'un espace et d'un temps économique afin qu'il circule et autorise la consommation. Puis il s'annulera avec elle, avant d'être réinjecté auprès du public. L'annulation périodique et simultanée de ce volume monétaire (au terme de quelques semaines) lui interdit d'être accumulé, de se concentrer entre quelques mains, ou de s'échapper du circuit de l'économie réelle pour gonfler des bulles spéculatives. Il s'agit là, en fait, d'un principe de régénération monétaire.

L'institution jubilaire est une libération. C'est en insérant le temps économique dans un espace temporel prédéterminé, et par conséquent en synchronisant l'extinction des dettes et l'émission de nouvelles créances que l'objectif d'émancipation sociale et de renaissance économique du Jubilé est atteint. C'est l'extinction simultanée de toutes les dettes qui permet d'ouvrir un nouvel espace temporel économique.

Annexe 2 : La distribution de la propriété collective à tous.

L'un des biens collectifs que pourrait financer le crédit social, à côté des dividendes nationaux, pourrait être le droit de tous à la propriété.

On doit se souvenir qu'avant l'ère capitaliste et le salariat, l'artisan était propriétaire de son échoppe. Puis petit à petit, l'artisan n'eut plus qu'un seul client qui lui donna l'assurance d'un revenu stable. Ce client l'invita à travailler dans sa manufacture. L'artisan devint salarié. Il eut un salaire. Il perdit la propriété de son échoppe comme le paysan sa terre.

Le salarié devint l'obligé du capitaliste. Le travail se plia devant le capital.

Pour libérer le salarié, il faudrait qu'il redevienne propriétaire. Pour développer l'idée d'un droit des travailleurs à la propriété collective, Louis Salleron avait soutenu plusieurs modèles qui permettraient aux travailleurs de redevenir copropriétaires de leur entreprise.

Nous savons évidemment que les entreprises ont changé aujourd'hui, mais la logique du partage et de la participation au gain produit par la productivité est toujours actuelle. C'est donc la contrepartie du gain produit par cet apport de productivité qu'il convient de partager avec chaque acteur du processus de production. « Un premier moyen apparaît dans l'attribution qui pourrait lui être faite de parts de propriété au moment des constitutions de réserves et des augmentations de capital. »

Salleron considérait d'une part les actionnaires et les premiers propriétaires de l'entreprise, et de l'autre les personnels qui y travaillent. A la naissance de l'entreprise, ce sont les actionnaires qui possèdent la totalité de la propriété de l'entreprise. Mais il conviendrait que cette propriété soit progressivement transférée

aux personnels au fur et à mesure que l'entreprise se développera et fera des bénéficiaires. Ainsi estimait Salleron, la propriété capitaliste s'ouvrira continuellement à ceux qui y travaillent par le rachat des actions ou des parts sociales de l'entreprise.

L'idée d'une association du travail et du capital n'est certes pas nouvelle. Pie XI la soutenait sous cette forme : « Il faut donc tout mettre en oeuvre afin que la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers (...) pour qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille (Quadragesimo anno 1931).

Le général de Gaulle souligna en 1947 « l'association digne et féconde de ceux qui mettraient en commun à l'intérieur d'une même entreprise, soit leur travail, soit leur technique, soit leurs biens, et qui devraient s'en partager, à visage découvert et en honnêtes actionnaires, les besoins et les risques. » Une technique de ce partage fut présentée par Marcel Loichot. Son modèle assurait aux propriétaires et actionnaires primitifs une rémunération de 5 % de leur capital et distribuait le surplus par moitié entre eux, et pour l'autre part, aux salariés en proportion de leurs salaires. Ces droits de propriété étaient incessibles pendant dix ans. Chaque année, de nouveaux salariés seraient ainsi devenus actionnaires de leur entreprise et auraient bénéficié du même traitement que les actionnaires primitifs. Au bout de vingt ans, selon son calcul, ils auraient possédé 50 % du capital social de l'entreprise dont la valeur aurait quadruplé.

Après la loi de 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises, une réserve spéciale de participation fut instaurée dans de nombreuses entreprises. Mais ses dispositions sont bien éloignées de l'ambition d'origine de mise en place d'une réelle copropriété de l'entreprise. Or, il s'agit aussi d'un problème

d'indépendance et d'enracinement de l'économie nationale puisque l'actionnariat salarié est un puissant rempart contre les prédateurs financiers. C'est pourquoi il conviendrait de développer des mécanismes qui puissent permettre aux salariés de devenir copropriétaires de leur entreprise, mais également de leur branche professionnelle, comme ils l'étaient hier de leur corporation.

On peut estimer avec Gérard Lafay que l'épargne salariale puisse se diriger vers plusieurs instruments de propriété, l'un relié à l'entreprise et l'autre au corps de métier.

Avec ces instruments de propriété collective, les salariés deviennent :

- Copropriétaires de leur entreprise. Ils seront considérés comme travailleurs propriétaires de leur propre entreprise.

- Copropriétaires des entreprises de leur branche professionnelle. Organisés par métier, ils seront détenteurs d'actions ou de parts sociales diversifiées de plusieurs entreprises de leur branche professionnelle. Le but ne sera pas d'être majoritaires dans une entreprise, mais de diversifier leurs placements dans le même métier, en évitant des choix stratégiques qui peuvent s'avérer mauvais. Mais surtout, il s'agit de permettre aux entreprises et à leur branche professionnelle de contrer les attaques des prédateurs financiers.

Annexe 3 : Le logement, un bien collectif

La politique du logement pourrait être l'un des premiers piliers de l'investissement national autour du logement social, du secteur aidé du logement et de la rénovation du logement

Le logement est assurément l'une des priorités d'une politique d'investissement en biens d'intérêt collectif, comme instrument de lutte contre la pauvreté et de développement durable, social et environnemental, mais également d'aménagement du territoire. La politique du logement doit concerner la construction de nouveaux habitats (ainsi que la réhabilitation et la rénovation énergétique).

On estimait en 2010 que la France a un déficit permanent d'environ 900.000 logements depuis les années 1980. Selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre d'alors, le mal-logement touche plus de trois millions de personnes. La Fondation estimait le nombre de personnes non ou très mal logées, vivant dans des conditions de logement précaire ou insalubre, à 3,6 millions (dont 133.000 personnes sans domicile fixe) et à plus de 5 millions le nombre de personnes qui vivaient en situation de réelle fragilité dans leur logement (situations qui résultaient de raisons variables : loyers impayés, défaut d'entretien de la copropriété...). Ces déficits expliquent en partie la hausse du prix de l'immobilier et des loyers consécutive au déséquilibre de l'offre et de la demande.

Mais d'autres raisons doivent être évoquées. La hausse du prix de ces biens immobiliers et fonciers fut, certes, alimentée par l'importance de la concentration démographique dans les grands centres urbains, par la dislocation des familles, mais aussi par les surenchères et spéculations financées par recours à des crédits bancaires ex nihilo, ainsi que par le désengagement de l'Etat en matière de construction d'habitats sociaux, de rénovation et d'aides à la construction. En 15 ans, de 1990 à 2005, les prix du logement ont ainsi augmenté de 134 %, les loyers de 37 % pour une inflation de 27 %.

On constate que le seul recours au marché durant ces 50 dernières années n'a jamais permis de résorber le déficit de logement qui, en revanche, tend à s'aggraver.

Si nous retenons le coût d'un logement neuf qui évoluait en 2008 autour de 150.000 euros, la construction de 100.000 logements reviendrait à 15 milliards que nous portons à 20 milliards par actualisation du coût et dotation de normes écologiques.

Il faut rappeler que la légitimité de l'intervention de l'Etat fut contestée à partir des années 1960 pour restaurer les mécanismes du marché.

Depuis la Seconde Guerre mondiale jusque dans les années 1970, c'est l'Etat qui finançait la construction des logements, principalement grâce aux prêts et avances que lui consentait la Banque de France. (On sait que ceux-ci furent dénoncés par la loi 3 janvier 1973 réduisant de façon draconienne les revenus de la Banque de France à l'Etat.) On remplaça d'abord le financement public du logement par un financement bancaire avec l'émergence de nouveaux produits d'accession à la propriété. Puis, à partir de 1972, la construction de logements recula. Une nouvelle philosophie s'imposa peu après : Le marché doit répondre aux besoins et l'Etat aider marginalement les personnes à bas revenus. Alors, progressivement, l'inflation des actifs immobiliers et des loyers s'installa. Ainsi, « en cinquante ans, alors que les prix à la consommation ont été multipliés par 10, les prix des loyers ont été multipliés par 18 et ceux des charges par 26.»

La spéculation sur les actifs immobiliers et fonciers, encouragée par l'apport du crédit bancaire, favorisa sans doute la hausse des prix immobiliers à l'achat ou à la location. Ces hausses accentuèrent fortement le poids du budget logement dans le budget des ménages. Elles pénalisent beaucoup plus les catégories les plus modestes de la population que les hauts revenus par la charge imposée par les dépenses contraintes liées au logement comme le loyer, les charges, les abonnements (électricité, gaz, eau), les

assurances.

Pour comparaison on peut lire dans le tableau suivant l'évolution des dépenses contraintes dans le budget des ménages.

Le poids des dépenses contraintes (budget logement et charges induites) dans le budget des ménages sur 25 ans (en % du budget des ménages)			
Part des dépenses contraintes	1979	2005	Augmentation
Catégories pauvres (1 ^{er} décile)	24	48	24
Catégories modestes (2 ^e et 3 ^e déciles)	22	46	24
Classes moyennes inférieures (4 ^e , 5 ^e , 6 ^e déciles)	21	38	17
Classes moyennes supérieures (7 ^e et 8 ^e déciles)	20	32	12
Catégories aisées (9 ^e décile)	19	29	10
Hauts revenus (10 ^e décile)	20	27	7

Source : CREDOC

On constate ici que les dépenses contraintes liées au logement couvraient, en 1979, environ 1/4 du budget des ménages les plus pauvres, mais presque 1/2 en 2005. Elles passèrent de 1/5 du budget des ménages les plus aisés à 1/4 durant la même période.

Petite bibliographie

- Allais Maurice, *L'impôt sur le capital et la réforme monétaire*, Hermann 1976. *Les conditions monétaires d'une économie de marchés*, 1999.
- Boursier de Carbon Philippe, INED, La Jaune et la Rouge 1995, Administration (167) 1995.
- Boutin Christine, *Pour sortir de l'isolement, un nouveau projet*, Rapport parlementaire au Premier ministre, La Documentation française, 2003.
- Bresson Yoland, *L'après-salariat*, 1984, *Lettre de liaison de l'AIRE* (57) 2008.
- Chadeau Ann *Que vaut la production non marchande des ménages ?* Revue économique de l'OCDE (18), 1992.
- Dembinski Paul H et Bonvin Jean-Michel, *Le Jubilé, une idée pour imposer un rythme à la finance*, Observatoire de la Finance, Fribourg, 2000, Montchrestien.
- Douglas Clifford Hugh, *Economic democracy, 1919, Social credit, 1924, The monopoly of credit, 1931.*
- Even Louis *Sous le signe de l'abondance, Rougement (Canada)*
- Fourastié Jean *La productivité, Que sais-je ? n°557*, PUF, *Pourquoi nous travaillons, Que sais-je ? n°818*, PUF
- Gomez Christian : *Une vieille idée peut-elle sauver l'économie mondiale* ,2010.
- Gorz André, *Misères du présent, richesse du possible*, Galilée 1997. *Richesses, travail et revenu garanti*, 2002, Transversales.
- Jeanneney Jean-Marcel, *Ecoute la France qui gronde*, Arléa 1995.
- Lafargue Paul, *Eloge de la paresse*, 1926, Hachette.
- Lafay Gérard, *12 clés pour sortir de la crise*, 2011, L'Harmattan.
- Landais Camille, *Les hauts revenus en France 1998-2006, Une explosion des inégalités ?* Paris School of economics, 2007.
- Loichot Marcel, *La réforme pancapitalisme*, 1966, R. Laffont.
- More Thomas *Utopia*, 1516.
- Paine Thomas, *La justice agraire opposée à la loi et monopole agraires ou plan d'amélioration du sort des hommes*, 1794, Chez les marchands de nouveautés.
- Proudhon Pierre-Joseph, *De l'utilité de la Célébration du dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de la famille et de la cité*, 1839. *Théorie de la propriété*, 1886 Lacroix 1866.
- Rotnik Arthur, *Market discipline as a regulator of bank risk*, 1993, Federal reserve bank of Boston.
- Salleron Louis, *Six études sur la propriété collective*, 1947, Le portulan.

Sommaire

- 5 En guise de présentation
- 6 Une idée qui fait son chemin
- 11 Et ce fut la fin des Trente glorieuses
- 15 Le mythe du plein emploi
- 19 Parce que le temps de travail diminue
- 22 Parce que la productivité des emplois est contrastée
- 24 Parce qu'à travail égal il n'y a pas de salaire égal
- 27 Parce que les écarts de revenus peuvent révolter
- 29 Pour adoucir la distribution des rentes
- 32 Pour valoriser le travail domestique et social
- 37 Parce que nos revenus proviennent en grande partie de la poche des autres
- 40 Parce que les minima sociaux ont un coût administratif et déforment les marchés
- 44 Parce que notre système social nous tue
- 48 Parce que la répartition n'est plus viable et la capitalisation incertaine
- 51 Ils y avaient pensé
- 54 Le dividende national et le crédit social
- 57 Les dividendes nationaux : un pouvoir d'achat expansé
- 59 Pourquoi le crédit
- 61 Une brève histoire monétaire
- 67 La monnaie intégrale et souveraine
- 71 A propos du QE4P et de l'Europe qui gronde
- 76 La régénération monétaire
- 80 Distribution des dividendes nationaux.
Annulation du crédit social
- 82 Trois façons d'approcher la distribution des dividendes nationaux par le crédit social
- 89 Comment passer d'un modèle à l'autre ?
- 92 Un nouveau partage dans la prospérité
- 98 Annexe 1 : L'inspiration jubilatoire
- 100 Annexe 2 : La distribution de la propriété collective à tous.
- 103 Annexe 3 : Le logement, un bien collectif
- 106 Petite bibliographie

Pourquoi aurons-nous besoin de dividendes nationaux et comment le crédit social les financera

Le dividende national est un revenu de base inconditionnel, mais il n'est pas que cela. C'est le canal privilégié de transmission d'une nouvelle politique monétaire de crédit social, autour d'une monnaie intégrale et souveraine. C'est aussi l'instrument d'une nouvelle répartition des revenus adaptée à l'évolution de notre société.

Ce modèle qu'avait présenté Clifford Hugh Douglas il y a plus d'un siècle, popularisé par Louis Even auprès du public francophone, reste la seule approche d'un revenu de base qui peut profondément modifier et même corriger nos comportements économiques et sociaux. Il doit être reconsidéré à la lumière des apports contemporains des sciences humaines.

Pour fonder un nouveau pacte social, nous aurons besoin de dividendes nationaux et d'une politique de crédit social autour d'une monnaie intégrale et souveraine.

Janpier Dutrieux est également l'auteur du triptyque *Prosperité et partage*.

Livre I : *Une histoire économique et sociale. De l'Antiquité à la mondialisation financière* (2015).

Livre II : *Les déséquilibres économiques. Des distorsions sociales et des dérives financières* (2016).

Livre III : *Vers demain. Jubilé, crédit social. La distribution des revenus et du patrimoine* (à paraître).